

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 7 JUIN 2021 à 18 h

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public, mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 — Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 mai 2021
- 2 — Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 — Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #6 ÉDITION 2021
- 4 — Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de maîtrise d'œuvre — Avenant n° 2 fixant définitivement le coût de la réalisation des travaux

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales

- 5 — Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Année 2021
- 6 — Sollicitation de subventions pour la création d'un skate park à la plaine des sports de Thouars
- 7 — Produits communaux — Années 2017 à 2019 — Créances éteintes
- 8 — Produits communaux — Années 2015 à 2020 — Admissions en non-valeur
- 9 — Mesures d'ajustement (exonération ou remboursement) pour le paiement des activités sportives, culturelles et seniors dans le cadre de la crise du Covid-19 pour l'année 2020/2021

10 — Tarification des prestations Enfance et Vie éducative, Jeunesse et Sports, Culture et Espace seniors pour l'année 2021/2022

11 — Tarifs des locations des salles municipales

12 — Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public

13 — Saison culturelle 2021-2022 — Fixation des tarifs

14 — Acquisition d'une parcelle située 140 rue Roustaing cadastrée AK 442

15 — Acquisition d'une parcelle située 91 rue Robespierre cadastrée AW 52

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle

16 — Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau de l'IREP (Institut de Recherche et d'Éducation Permanente) pour l'année 2021

17 — Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à l'association CLAP sud-ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

18 — Participation de la Ville - Mutuelle complémentaire santé

19 — Mise en place d'un forfait « mobilités durables »

20 — Création d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

21 — Création de poste au tableau des effectifs 2021 pour le service des jardins grade Adjoint technique principal 1^{ère} classe

22 — Création et rémunération d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} juin 2021, s'est réuni Salle François Mauriac, le 7 juin 2021 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON (à partir de la question n° 3), Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. DELLU, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC (à partir de la question n° 4), Mme QUELIER

Excusés ayant donné délégation : Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme LUDLOW (procuration à M. GIRON à partir de la question n° 3), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. DELLU pour les questions 1 à 3)

Absents : M. GIRON (pour les questions 1 et 2), Mme LUDLOW (pour les questions 1 et 2)

M. ERCHOUK a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Chers collègues, bonsoir. Avant de commencer cette séance, je voulais vous faire un point sur la fin de l'opération de recyclage des masques. Nous en avons discuté ensemble lors du Conseil Municipal début mars, Talence a été la 1^{ère} Ville de Gironde à lancer une opération de recyclage des masques tissus comme les masques chirurgicaux.

L'idée était de faire une démarche écologique, mais aussi de l'économie sociale et solidaire puisque cela permettait de créer de l'emploi localement. Nous avons prévu 10 semaines, nous avons rajouté 2 semaines supplémentaires, nous avons eu un 2^{ème} confinement qui est venu ralentir le rythme de ramassage des masques notamment pour les collèges et les lycées qui ont été fermés, nous avons récolté près de 70 000 masques, nous ne sommes pas tout à fait arrivés à l'objectif maximum de 100 000, mais 70 000 masques, c'est une très belle opération. Ces masques seront recyclés et serviront pour des kits écoliers que nous distribuerons à compter de la rentrée ; au moment où nous arrêtons l'opération, nous sommes à près de 8 000 masques par semaine qui sont faits, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des personnes et des Talençaises et Talençais en particulier qui se sont mobilisés pour rassembler l'ensemble de ces masques. Je voudrais aussi avoir une pensée particulière pour l'ensemble des partenaires publics, les lycées, les collèges, la Poste, les différents lieux municipaux, l'université également, mais aussi les partenaires privés, les différentes pharmacies, les Halles de Talence, les grandes surfaces qui nous ont aidés ; j'ai un merci particulier aussi pour les associations Agir et Éco-agir qui ont collecté les masques et qui ont fait ce qu'on appelle le délissage, notamment l'opération d'enlever la petite languette en métal. Nous avons créé un besoin, d'autres villes depuis, y compris sur la Métropole, ont suivi cette première expérimentation et c'est tant mieux. J'ai fait un courrier au Président de Bordeaux Métropole, l'idée de la Ville n'est bien sûr pas d'être seule, mais d'impulser un dynamisme, j'ai reçu il y a quelques jours une réponse qui va en ce sens de M. ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, qui va regarder l'ensemble de cette expérimentation et décider si jamais il l'étend à l'ensemble du territoire métropolitain, mais il est évident que cette opération n'aura de sens que si on arrive à créer une vraie filière, celle-ci suppose du nombre qui ne sera obtenu que si jamais on est plus nombreux.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 mai 2021

M. LE MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal appelle de votre part des commentaires ou des demandes de modification ? Il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 3 mai 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 2 – Décisions municipales — Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions que vous souhaitez poser ? M. BARDIN ?

M. BARDIN : Bonjour à tous, j'ai 2 questions, une concernant la décision n° 2 : les travaux supplémentaires pour le Padel pour avoir une information juste sur le contenu des travaux supplémentaires pour un montant de 10 000 euros, je sais qu'il y a du délai, mais les travaux supplémentaires ne sont pas précisés.

M. LE MAIRE : C'est un peu plus de 9 000 euros, 7 747,20 euros ont été faits pour la reprise du réseau d'eaux pluviales qui était nécessaire et nous avons souhaité rajouter 4 plantations d'arbres. Nous avons fait les fosses, il y a donc la maçonnerie pour faire ces fosses-là pour 2 707,20 euros notamment pour que le côté le plus au sud soit un peu plus ombragé, c'est donc pour la réalisation de ces fosses en sachant que l'inauguration aura lieu le 12 et que nous planterons ces arbres cet automne quand le temps le permettra.

M. BARDIN : D'accord, et concernant la décision n° 4, c'est juste une explication administrative parce que je suis perdu dans les rouages, je ne comprends pas pourquoi un dépôt par un tiers est dans les décisions du Maire, c'est un dépôt de permis de construire pour le bâtiment tertiaire GREENPARK.

M. LE MAIRE : Le projet comporte en fait un volet aménagement de la voie d'accès et de la liaison douce qui permettra de relier le site Chantecler à la butte de Thouars Rosa Parks, c'est une co-maîtrise d'ouvrage, nous devons donc déposer le permis de construire. Mme DE MARCO ?

Mme DE MARCO : Bonjour, cela concerne la décision n° 11, la passation d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux situés 61 rue Lamartine à Talence à compter de sa signature pour 70 m² avec Bordeaux Métropole, c'était pour savoir quel usage aura Bordeaux Métropole, mais également il serait intéressant de savoir quel est l'usage actuel de ce lieu et ce qui est prévu sur Marcel Pagnol puisque c'est de ce lieu dont il s'agit.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, actuellement le bâtiment Pagnol héberge des services municipaux, je pense notamment au service AEEBC qui s'occupe des agents des écoles, notamment des agents de nettoyage, le bâtiment est grand et Bordeaux Métropole nous a proposé pour y héberger des activités informatiques, pas simplement pour la Ville de Talence, mais pour l'ensemble du pôle, de louer des bureaux, c'est donc la convention de mise à disposition de ces locaux pour une surface de 70 m² qui nous a été proposée et que nous visons avec cela, ce qui permet de valoriser pour un temps le patrimoine municipal et en plus d'héberger nos collègues de Bordeaux Métropole en charge de l'informatique. Ils réaliseront quelques travaux qu'ils vont faire eux-mêmes notamment pour tout ce qui est prises informatiques et le bâtiment va continuer à être affecté aux services municipaux, en l'occurrence métropolitains pour cette décision.

Mme DE MARCO : Quel est le montant du loyer ?

M. LE MAIRE : Un loyer très modéré comme l'ensemble des loyers, à 6 800 euros annuels, un peu plus de 600 euros par mois pour 70 m², loyer négocié avec Bordeaux Métropole. Y a-

t-il d'autres questions sur les décisions municipales, mes chers collègues ? Je n'en vois pas.
Merci.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 13/04/21	<p>Acquisition en centrales d'achats de matériels de nettoyage, de matériels à moteur d'entretien des espaces verts, de matériels professionnels et semi professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments, de véhicules jusqu'au 31/12/2021.</p> <p>Montants des dépenses estimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de nettoyage : 87 000 € TTC - Matériels à moteur d'entretien des espaces verts : 51 000 € TTC - Matériels professionnels et semi-professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments : 224 000 € TTC - Véhicules : 150 000 € TTC 	<p style="text-align: center;">UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)</p> <p style="text-align: center;">ASSOCIATION « MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE » - Bordeaux (33)</p>
N° 2 14/04/21	<p>Passation d'avenants sur les marchés listés ci-après dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 1 au marché 20/15-1 « VRD – Bâtiment sportif » pour travaux supplémentaires et prolongation de délai d'exécution de travaux. Montant de l'avenant : + 10 454,40 € TTC - Avenant n° 3 au marché 20/15-2 « Electricité courants forts / courants faibles » pour prolongation de délai d'exécution de travaux. - Avenant n° 2 au marché 20/15-3 « Equipements sportifs – sol sportif » pour prolongation de délai d'exécution de travaux. 	<p style="text-align: center;">SAS SMC2 – Mornant (69)</p> <p style="text-align: center;">SAS PEREIRA CARLOS ELECTRICITE – Saint Loubès (33)</p> <p style="text-align: center;">SASU PADEL COURT – Gradignan (33)</p>
N° 3 14/04/21	Signature d'une convention pour une résidence d'écriture « La casa de Pedro » à l'attention du jeune public du 26 au 30 avril 2021 au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION ARTS ET RENCONTRES – Bordeaux (33)

N° 4 16/04/21	Dépôt d'une demande de permis de construire conjoint avec la société Green Park Invest pour la réalisation d'un immeuble de bureaux et d'une voie de desserte situés rue François Boucher à Talence.	
N° 5 19/04/21	Dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée à Mme Myriam MEZGHOUR (agent de surveillance de la voie publique) victime entre le 13 octobre et le 11 décembre 2020, notamment, d'outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique durant l'exercice de ses missions, décision de confier la charge de défendre ses intérêts à un cabinet d'avocats.	SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 6 19/04/21	Dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée à Mme Sarah AJJAID (agent de surveillance de la voie publique) victime entre le 13 octobre et le 11 décembre 2020, notamment, d'outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique durant l'exercice de ses missions, décision de confier la charge de défendre ses intérêts à un cabinet d'avocats.	SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 7 19/04/21	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville dans le cadre d'un pourvoi en cassation introduit par les consorts BACHELET auprès du Conseil d'Etat à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif n°1803249 en date du 27/12/2019, ce dernier ayant rejeté leur requête visant à obtenir l'annulation du permis de construire du 7/02/2018 délivré à la SARL CAPA PROMOTION.	SOCIETE D'AVOCATS PIWNICA & MOLINIE – Paris (75)
N° 8 4/05/21	Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps pour un délai global d'exécution de 690 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service. - Lot 12 – Bardage aluminium Montant : 830 247,72 € TTC - Lot 15 – Serrurerie – Métallerie Montant : 585 538,66 € TTC	SARL PLEBAC – Mérignac (33) FUSION METALLERIE SAS – Bègles (33)
N° 9 4/05/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Jérôme BARALE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant notamment à obtenir l'annulation de l'arrêté portant non-opposition à la déclaration préalable n° 33522 20 Z 6224 en date du 14/10/2020 délivré à M. Jean-François L'HONORE.	
N° 10 4/05/21	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville dans le cadre de la requête en référé expertise introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par les consorts AMRAOUI, visant à obtenir la désignation d'un expert suite au	SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)

	sinistre touchant leur propriété, dans le but notamment que ce dernier fournisse tout élément permettant ultérieurement d'apprécier les responsabilités éventuelles encourues et les préjudices éventuellement subis du fait des désordres constatés.	
N° 11 7/05/21	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux situés 61 rue Lamartine à Talence pour une surface de 70 m2 environ à compter de sa signature, avec possibilité de dénonciation sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.	BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)
N° 12 11/05/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux, en faveur de la ville, de 25 casques individuels dans le cadre de la diffusion au Dôme de podcasts pédagogiques et informatifs en écoute individuelle à l'occasion de la journée de lutte contre l'homophobie et la LGBTphobie le 17/05/2021.	ASSOCIATION ROCK ET CHANSON – Talence (33)
N° 13 12/05/21	Décision de confier la charge de déposer plainte avec constitution de partie civile pour le compte de la ville et de défendre les intérêts de cette dernière suite à la transmission au Parquet de Bordeaux d'un procès-verbal en date du 27/01/2021 constatant la réalisation de travaux entrepris au 113 rue de Cauderes en infraction avec l'autorisation d'urbanisme obtenue.	SCP LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 14 12/05/21	Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réalisation de travaux de réfection des menuiseries de la façade sud est de la salle Léo Lagrange située rue du Professeur Arnoz.	

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 3 — Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #6 ÉDITION 2021

M. LE MAIRE : Je suis très fier de vous présenter cette délibération, c'est toujours le monde de la culture qui revient, en l'occurrence aussi avec le monde des grands événements. Je vous rappelle que le festival ODP Talence avait rassemblé en 2019 près de 19 000 personnes en sachant qu'une soirée avait été annulée pour cause d'intempéries. Cette délibération relativement classique vous permet d'abord de prendre connaissance des différentes choses pour cette 6^{ème} édition qui se déroulera exceptionnellement au mois de septembre avec notamment l'agrandissement de la zone ODP enfants ou ODP Kids puisqu'il y avait près de 2 000 enfants qui avaient été accueillis. Je voudrais aussi vous dire que le festival ODP Talence est un festival qui sensibilise aux gestes qui sauvent auprès des CM2, cette sensibilisation a été fortement ralentie en cette période de Covid et ils ont conservé la soirée du jeudi, soirée 100 % gratuite et la convention reprend évidemment un certain nombre de points qui sont afférents à la crise sanitaire. À l'heure où nous parlons, les contraintes pourraient évidemment changer d'ici à septembre, la jauge habituelle dans le parc Peixotto est de 7 000 personnes, la jauge actuelle en période de Covid est de 65 %, c'est-à-dire une capacité maximum de 4 550 personnes. Nous verrons quelles sont les contraintes qui sont appliquées à cet événement, je suis en tout cas très fier que nous puissions apporter une nouvelle fois notre concours à ce festival qui fait rayonner la culture, fait rayonner Talence et

en plus permet souvent à la fin de donner un chèque aux orphelins des pompiers, souvent entre 40 et 50 000 euros. Pour la 3^{ème} année consécutive, le festival fait un geste pour le parc Peixotto, nous avons fait un certain nombre de choses de manière à ce que l'impact sur le parc qui est regardé chaque année puisse aussi être compensé par ODP, une association dirigée par un Talençais et qui a son siège à Talence, Sébastien LUSSAGNET que je salue en votre nom. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ?

Mme QUELIER : Bonsoir, je m'abstiendrai sur cette délibération, car, comme vous le savez, je m'interroge sur la pertinence du lieu de ce festival, cela n'est pas nouveau et ne vous surprendra pas. Vous écrivez dans votre délibération que cet événement rayonne sur l'image de la Ville et en particulier sur l'image du parc Peixotto, je pense que l'image du parc serait bien plus rayonnante s'il était mieux entretenu et protégé et ce n'est pas lui rendre service que de lui infliger le déversement de plusieurs doubles semi-remorques de matériel sur son sol. Je m'interroge également sur le fait que le parc est mis à disposition d'ODP du 13 au 30 septembre, soit 18 jours pendant lesquels nous privons des milliers d'usagers talençais de la jouissance normale de ce parc de centre-ville sans parler des milliers d'habitants qui sont impactés par le bruit et les gênes de circulation et stationnement en plein mois de rentrée puisque cela sera cette fois en septembre. Puisque le parc Peixotto est classé site remarquable comme vous l'écrivez, pourquoi n'y a-t-il pas une clause dans la convention qui précise clairement la nécessité de ne pas porter atteinte à cet environnement et notamment aux sujets arborés ou au jardin botanique plus généralement ?

Il me semble d'ailleurs que le 3 juin dernier, vous étiez d'accord pour faire une évaluation indépendante d'impacts environnementaux de ce festival, ne pourrait-on pas le mettre en place pour cette prochaine édition ? Enfin, j'aurais 2 remarques : l'article 2 prévoit de respecter la charte écoresponsable de la Ville, je l'ai demandé ce matin à vos services, j'en ai donc repris connaissance, je voulais être sûre d'avoir la bonne version et je ne peux que constater que cette charte mériterait fort d'être remise à jour et notamment d'être mise en conformité avec le programme 0 plastique. Quand on regarde les chartes actuelles écoresponsables, on voit par exemple le respect des riverains, le respect des sites, des espaces naturels, faune et flore et nous voyons aussi qu'il ne suffit pas de signer une charte, il faut aussi contrôler son respect, il faudrait donc prévoir des moyens de contrôle. Deuxième remarque, l'article 6 prévoit qu'il y aura un bilan des actions mises en place et un bilan financier, les élus et surtout moi, je serais très intéressée d'être destinataire de ce bilan que fera l'association sur cet événement.

M. LE MAIRE : Méthodologiquement, j'hésite toujours à répondre à quelqu'un qui dit : « quoi qu'il arrive, je m'abstiendrai », cela veut dire qu'en fait, c'est toujours un peu dommage de clôturer l'espace, le débat dès la prise de parole.

Mme QUELIER : Je n'ai pas dit : « quoi qu'il arrive ».

M. LE MAIRE : Vous avez dit : « je m'abstiendrai », cela s'appelle du futur, c'est un élément. J'ai plusieurs choses à vous dire sur un certain nombre d'éléments que vous avez demandé si jamais on doit le mettre en corrélation, je n'ai pas de souci à ce que nous communiquions l'ensemble des pièces. Je pense que nous avons une différence fondamentale, mais j'observe

que vous êtes vraiment entrée dans les habits des personnes qui s'opposent à tout sur tout, mais l'élément, c'est quelle est la définition que nous avons ? Ce festival fait rayonner Talence, la culture permet à des gens de venir, y compris gratuitement, c'est une des observations que nous avons faites, c'est-à-dire que cela permet de venir profiter d'un moment gratuit au centre-ville de Talence. Je ne peux pas laisser dire que le parc n'est pas bien entretenu, nos équipes de jardiniers s'occupent de ce parc très urbain avec passion, amour et je souhaite que tous les parcs que vous pouvez rencontrer soient aussi bien entretenus. Il peut évidemment y avoir des poubelles qui débordent, il peut évidemment y avoir des choses qui ne vont pas, j'ai envie de dire que c'est un parc qui vit et il n'appartient pas à nos fonctionnaires territoriaux d'être derrière chacune des incivilités qui peuvent y être commises, mais je pense que nous avons vraiment une différence fondamentale : une Ville, cela vit ! Une Ville, cela bénéficie aussi à des causes comme les orphelins des pompiers, et chaque année malheureusement ce nombre grandit. Vous êtes rentrée dans une posture que je reconnais chez certains de vos collègues d'Europe Écologie les Verts qui consiste à dire : « c'est très bien, mais pas là » sans jamais préciser où ce festival pourrait avoir lieu à Talence, faites-nous des propositions de lieux qui vous paraîtraient pertinentes et à même de conserver le caractère intégral en sachant que si vous voulez être cohérente avec certaines de vos prises de position, vous favoriserez les déplacements doux, il faut donc que ce soit proche du tram. Si vous voulez être cohérente avec un certain nombre de vos prises de position, il faudra que la somme qui est versée et du rayonnement soit la même.

Une fois que nous avons mis tout cela, on s'aperçoit que le site de Peixotto est un très beau site et j'ai envie de vous dire que la pandémie nous a appris quelque chose : l'année dernière, pas de Mai Talençais, l'année dernière pas de festival ODP, pas de fête de la musique et le parc Peixotto démontrait notamment dans sa pelouse du centre des signes d'assèchement et des signes chroniques qu'il y a des choses à faire indépendamment du festival ODP que vous ou certains de vos collègues ont démonté chaque année en disant que c'était la faute du festival ODP si le parc Peixotto était comme cela, c'est faux ! Évidemment, quand 20 000 personnes viennent à un endroit pendant 3 jours, dire que rien ne se passe ne serait pas vrai, mais il y a des éléments et des perturbations bien plus structurelles auxquelles il faut nous attacher et c'est la raison du projet que nous portons du Grand Peixotto Margaut qui permettra justement de pouvoir essayer d'apporter une réponse à un site qui par définition n'était pas fait pour accueillir des concerts au départ, mais qui en accueille aujourd'hui comme tant d'autres sites en France. Pour finir, Madame, mais je ne pense pas que j'arriverai à vous convaincre, nous avons vraiment une différence fondamentale, quand vous dites : « cela fait du bruit », la musique s'arrête à minuit 3 jours par an, cela fait du bruit, mais vous qui avez pendant tant d'années dit que Talence est une Ville dortoir, quand Talence rayonne, vous nous dites que cela fait trop de bruit ! Mme QUELIER, si vous souhaitez nous apporter un lieu magique avec le même rayonnement, avec les mêmes contraintes et sans faire de bruit quand on fait de la musique et que vous trouvez ce lieu, je serai preneur de vos observations, de vos suggestions, mais pas de votre opposition. M. CAZABONNE, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Merci, M. le Maire, ne vous épuisez pas à essayer de convaincre Mme QUELIER, il y a une vieille formule paysanne qui dit qu'on n'arrive pas à faire boire un

âne qui n'a pas soif, n'essayez donc pas de convaincre quelqu'un qui ne veut pas être convaincu. Quant au lieu, je peux vous dire où il est, il est ailleurs, il nous restera à définir où est l'ailleurs, mais c'est toujours ailleurs. Dans votre comportement, je reste dans l'animalerie, mais je ne fais pas de comparaison physique, vous avez la stratégie que j'aurais appliquée à Mme GRESLARD si elle avait été là par rapport aux arbres, une stratégie qui est très claire que j'appelle la stratégie du kangourou, vous êtes ancrée sur vos certitudes, la part de vérité qui vous gêne, vous la mettez dans la poche et vous jouez petit bras. Vous oubliez tous les éléments positifs que le Maire vient de rappeler qui sont très intéressants et vous ne conservez que votre vision à vous qui, si j'ai bien compris, est en réalité de faire de Talence ce qu'elle était avant que nous arrivions, une superbe Ville dortoir où il ne se passe rien, où il n'y a pas de centre-ville et c'est vrai que l'animation, cela fait du bruit, les enfants font du bruit, on peut tout arrêter et c'est vrai que j'aimerais que nous ayons ce fameux débat ici sur l'environnement, je souhaiterais que nous l'ayons au sein de ce Conseil pour savoir à quelle conclusion nous voulons arriver. La France, et Talence dans la France peut être exemplaire, elle arrête tout, on se couche, on prend de l'eau, on vit d'amour et d'eau fraîche, on arrête tout et cela fera 1 % de rejet de CO2 en moins. Je crois qu'il faut arrêter, il faut tous faire des efforts, mais il ne faut pas demander à chaque fois le tout ou rien parce que quand vous dites : « ODP, ce n'est pas bien là », il n'y a pas d'autre lieu. Dans le bois de Thouars, c'est bien, mais déjà un accrobranche, cela le tue alors imaginez quelle activité nous allons mettre ! Dites-moi donc où !

Nous cherchons un autre lieu à Talence, je ne le connais pas et vous êtes un peu dans cette idée fixe de dire : « il ne faut rien faire, toutes les activités sont nocives », mais oui, l'activité humaine est parfois nocive, mais il y a aussi des gens qui en sortant de l'épidémie veulent vivre et vivre ces activités, c'est sortir, c'est aller au restaurant, c'est voir des spectacles, c'est un spectacle qui ne s'est pas produit depuis un certain nombre de mois et dont vous n'avez pas pu faire la démonstration de sa nocivité. Essayez donc de prendre un peu de hauteur et de juger les événements par rapport à ce qu'ils apportent de positif à la population et s'il peut y avoir des effets négatifs, on peut essayer ensemble de trouver les moyens de diminuer ces éléments nocifs, voilà un peu de positivité.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Sénateur.

Mme QUELIER : Oui, j'aimerais bien quand même répondre parce que le kangourou, je pense que vous êtes autant kangourou que moi, vous restez autant sur vos positions que moi, il n'y a aucune différence et précisément, j'aimerais qu'il y ait débat et il n'y en a pas. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire ODP, je ne me plains pas du bruit, j'entends des gens qui se plaignent, je demande si on peut prendre en compte et réfléchir, réfléchir sans dire : « où il n'y a rien », peut-on ouvrir les choses et prendre le temps de réfléchir ? Pour clore le débat, il faut avoir une évaluation indépendante, si vous êtes sûr qu'il n'y a pas de nuisance, faisons cette évaluation comme cela cet aspect-là sera réglé. Je voudrais aussi vraiment insister parce que là, j'en ai vraiment marre qu'à chaque fois que je dis que le parc Peixotto est mal entretenu, vous pensez que j'accuse les jardiniers et le personnel de la municipalité, cela n'est absolument pas cela, le personnel de la municipalité serait précisément le premier si vous lui laissez la parole à dire qu'ils manquent de moyens pour l'entretenir, ils sont eux-

mêmes fâchés de cela, je n'accuse absolument pas le personnel, ce ne sont pas les jardiniers qui n'entretiennent pas, je les salue au contraire, ils font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'on leur donne. Une évaluation environnementale indépendante, je ne suis pas contre le plaisir, la musique, etc., arrêtez de me faire passer pour je ne sais quoi, je demande juste à ce que nous discussions de cela, c'est tout.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci.

Mme QUELIER : Ah non, non, j'en ai marre des fausses vérités, c'est facile, parce que vous ne me donnez pas le droit de réponse.

M. LE MAIRE : Depuis tout à l'heure, c'est vous qui parlez !

Mme QUELIER : Où avez-vous entendu, vu, lu que je disais depuis des années que Talence était une Ville dortoir, je crois que je n'ai jamais dit cela de ma vie, c'est quand même une contre-vérité patente ?

M. LE MAIRE : Mme QUELIER, nous débattons.

Mme QUELIER : Je suis fâchée parce que vous dites des choses fausses.

M. LE MAIRE : Il vous appartient de garder votre calme, je ne suis pas du tout fâché, je vous ai demandé où vous voyez le festival ODP et je vais laisser la parole à Mme RONDEAU, après à M. GIRON et je vais conclure puisque je crois qu'il y a des gens qui sont pour le festival ODP où il est, dans sa fonction, avec ses évolutions possibles et des gens comme vous qui pensez qu'on peut réfléchir à d'autres choses, mais qui ne proposez aucune piste, c'est un choix. Mme RONDEAU, vous avez la parole.

Mme RONDEAU : Merci, M. le Maire, bonsoir à tous. Mme QUELIER, vous avez dit beaucoup de choses, notamment vous dites qu'on dit des choses fausses, mais vous en dites vraisemblablement aussi parce que quand j'entends que les agents du parc Peixotto sont mécontents et que nous ne leur donnons pas les moyens d'entretenir le parc, je suis à votre disposition pour que nous en discussions accompagnés des agents, il n'y a aucun souci là-dessus. Vous avez parlé de beaucoup de choses concernant l'environnement, vous dites que le parc est un site remarquable, vous dites qu'il faut respecter les espaces naturels. Le parc Peixotto et mon collègue, M. HANOTIN en charge du patrimoine pourrait le confirmer, le parc Peixotto a une histoire, c'est un parc d'activités, c'est un parc dans lequel il y a toujours eu des usages de loisirs et aujourd'hui, c'est un parc urbain. Un site remarquable, c'est un site patrimonial au sens aussi du bâtiment qu'il a, des jardins, de la forme de ses jardins, je ne rentrerai d'ailleurs pas dans le détail puisque je risquerais de dire des bêtises là-dessus ; ce n'est pas un espace naturel le parc Peixotto. Qu'il y ait de la biodiversité, on est bien d'accord et nous suivons d'ailleurs la biodiversité, nous avons des agents qui suivent la biodiversité accompagnés de particuliers, de citoyens talençais, d'habitants, d'associations. Aujourd'hui, la biodiversité du parc Peixotto, ce n'est pas le festival ODP ou les quelques usages de loisirs que nous faisons chaque année qui détruisent la biodiversité du parc Peixotto, elle est là et bien là. Après, effectivement quand on fait un festival dans un parc, quand on fait un usage, quelque usage qu'il soit, quand les enfants jouent dans le parc à côté des arbres, ils dérangent

la vie faune, c'est une réalité, quand on marche dans la partie plus boisée du parc Peixotto, on dérange la petite faune, c'est une réalité aussi et je pense qu'il ne faut pas tout mélanger, Mme QUELIER. Voilà ce que je voulais vous dire. Sur la charte écoresponsable aussi, nous sommes effectivement en train d'y travailler et nous y travaillons d'ailleurs conjointement avec mon collègue, M. BESNARD en charge de la culture, avec le festival ODP, avec Talence Événements et l'ensemble des associations qui utilisent le parc Peixotto.

M. LE MAIRE : Merci. M. GIRON et après, nous allons clôturer le débat.

M. GIRON : Je voudrais juste revenir sur la forme, vous nous donnez des leçons de vérité, Mme QUELIER, mais prenez des leçons d'humeur ! Au dernier Conseil Municipal, vous aviez vous-même tenu des propos peu amènes en justifiant ce que vous nous disiez par une lecture stricto sensu d'une délibération du Conseil Municipal, pour avoir fait un peu le tour, je ne dirais pas que vous faisiez du mal aux mouches, mais en tout cas vous pouviez couper effectivement les cheveux en 4 et je pense qu'avant toute autre chose, rappelez-vous avec quel flegme je vous avais répondu alors que certains auraient pu y prendre offense, prenez donc des leçons d'humeur et affirmez des choses qui sont prouvables.

M. LE MAIRE : Bien. Mme DE MARCO, je vous ai déjà expliqué le principe d'une assemblée et qu'on peut la prendre si vous la demandez. Je vous donne la parole, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Je trouve que depuis quelque temps, le ton que nous employons par rapport à nos conseillers minoritaires n'est pas très acceptable, M. le Maire. Cela fait plusieurs fois que nous sommes agressés, nous faisons des propositions, nous débattons et si nous ne sommes pas d'accord, nous le disons gentiment d'une certaine façon, peut-être que certains ne supportent pas, mais nous le disons sans agressivité.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE justement ? Je n'ai pas fait le lien entre vous et l'agressivité, M. BIMBOIRE bien évidemment.

M. BIMBOIRE : M. le Maire, chers collègues, que ce soit moi ou mes collègues, j'aurais aimé que nous puissions faire les remarques que le Maire est capable de me faire parce que par moment, vous avez autant de fougue que moi pour parler, cela prouve donc que quand vous avez un sujet, vous savez débattre. Ceci étant, si on fait des remarques me concernant, j'aimerais que nous puissions également en faire pour les élus de la majorité. Concernant ODP, il y en a qui sont pour, d'autres qui sont contre, je vais voter pour et je peux entendre que cela puisse gêner sur l'environnement. Ceci étant sur le côté humain, social, etc., c'est gratuit le jeudi, les gens en parlent et même si on fait venir le vendredi des groupes, j'espère qu'il en reste assez en tout cas pour les orphelins des pompiers puisqu'ils ont sous-traité si je ne m'abuse, j'espère donc qu'il leur en reste un petit peu quand même, mais en tout cas je voterai pour même si nous ne sommes pas d'accord dans mon groupe.

M. LE MAIRE : Alors, plusieurs choses, vous me permettrez d'abord, M. BIMBOIRE, de faire en fonction de ce que je pense et pas forcément en fonction de ce que vous me demandez. Je souhaite à toute assemblée d'avoir les débats que nous avons, on peut par définition être d'accord ou pas d'accord, M. GIRON faisait référence tout à l'heure, c'est que quand il a été

dit : vous faites un recrutement de complaisance, ce n'est pas forcément très agréable à entendre surtout quand c'est faux et je pense qu'il faut donner l'importance aux personnes au regard qu'ils ont vraiment de la population talençaise et je ne laisserai aucune agressivité là-dessus, ce n'est pas parce que nous disons que vous n'avez pas raison que nous en sommes agressifs, et l'inverse est tout aussi vrai. Ce que j'essaie d'expliquer et ce que nous avons tous expliqué, nous allons conclure là-dessus, c'est qu'il y a vraiment 2 conceptions qui peuvent s'affronter, mais quand on a une conception, il faut encore partir sur un élément factuel ; ce qui a été apporté, ce sont deux choses, d'abord et comme vient de le rappeler très justement Mme RONDEAU, toute activité par définition dérange une biodiversité qu'elle s'appelle ODP, qu'elle s'appelle un jeu d'enfants, on peut donc vouloir effectivement fermer le parc Peixotto et ne rien vouloir, ou alors effectivement avoir des événements humbles quelques fois dans l'année qui nous permettent de nous rassembler. Et je suis d'accord avec vous, M. BIMBOIRE, depuis qu'il y a la gratuité et j'ai envie de dire il faut payer aussi parce que les artistes ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche ; en revanche, ce festival n'engraisse pas les multinationales ou je ne sais quoi, c'est un festival à taille humaine qui est sponsorisé par différentes collectivités quelle que soit leur orientation politique.

Cela ne porte donc pas atteinte au parc Peixotto au sens où cela n'est pas une perturbation particulière et quand notre collègue nous a dit : « les agents du parc ne sont pas contents », ce n'est pas vrai, les agents des jardins considèrent effectivement que cela fait partie de la vie de leur parc et cela fait même partie de la mise en beauté de leur parc.

Pour terminer, je voulais vous dire 2 choses, d'abord sur la conception, je vous invite à aller sur l'étude de l'A'URBA qui parle de ce parc Peixotto et indépendamment des notions historiques, le parc Peixotto pour les habitants de Talence est un lieu dans lequel il doit y avoir des animations et de la vie, pas tout le temps, pas à n'importe quelle heure, pas n'importe où, mais un lieu dans lequel il y a de la vie. Ce n'est pas une Conseillère Municipale de l'opposition ou le Maire qui le décrète, ce sont les habitants et c'est une enquête faite auprès des personnes. J'ai envie de vous dire, ma chère collègue, vous vous abstenes cette année, je voudrais vraiment que vous puissiez venir au mois de septembre rencontrer les orphelins des pompiers qui viennent chaque année et si on peut toujours trouver des améliorations et le débat démocratique est fait pour cela, une fois que nous avons vu ces orphelins et que nous avons vu ce pourquoi on se bat, on se pose dans ces cas-là toutes les questions du monde, mais on se dit qu'on a raison d'accueillir le festival ODP. En tout cas, pour ce qui me concerne, nous continuerons à lui donner de l'ampleur et à l'accompagner parce que j'en suis particulièrement fier, même si ce n'est que la 6^{ème} édition.

Mme QUELIER : Je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Quels sont les votes qui sont apparemment épars ? Mme DE MARCO s'abstient, vous parlez au nom de Mme RAMI, cela fait 3 abstentions. M. BARDIN est pour. M. DELLU vote pour. M. MARTILY vote pour. Pour le groupe majoritaire pour. Je vous en remercie, mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Après l'annulation de l'édition 2020 pour cause de crise sanitaire, puis une édition 2021 reportée pour les mêmes raisons, il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 6ème édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2021 au sein du Parc Peixotto.

Pour rappel, le FESTIVAL ODP TALENCE avait rassemblé en 2019 près de 19 000 personnes malgré l'annulation de la soirée du vendredi pour cause d'intempéries.

Au-delà du rayonnement de cet événement sur l'image de la ville de Talence et en particulier du parc Peixotto, ce partenariat désormais pérenne permet avant tout à la collectivité et à l'association Festival ODP de soutenir l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

Au regard de l'intérêt général porté par ce festival au travers de son organisateur, la ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Talence pourra par ailleurs être amenée, le cas échéant, à apporter le soutien financier nécessaire à l'association en fonction des circonstances et du succès de la manifestation.

Pour finir, cette 6^{ème} édition, se caractérisera par :

- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ODP Kids qui a connu un vrai succès en 2019 avec pas moins de 2000 enfants accueillis,
- le maintien de la soirée Before du jeudi avec une gratuité pour tous sans délivrance préalable d'invitation comme l'édition précédente,
- et bien évidemment une adaptation constante de l'événement au contexte sanitaire et juridique au moment de son organisation en septembre.

C'est dans cette nouvelle perspective que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention de partenariat 2021 avec l'association Festival ODP.»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (Mme RAMI – Mme DE MARCO – Mme QUELIER)
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 4 – Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de maîtrise d'œuvre — Avenant n° 2 fixant définitivement le coût de la réalisation des travaux

M. LE MAIRE : Nous en parlons souvent, vous savez qu'au fur et à mesure de la vie d'un projet et Dieu sait si celui-ci est complexe, il y a eu plusieurs avenants pour différentes choses qui démontrent d'abord la maîtrise de la Ville sur ce projet éminemment complexe, mais sur lequel différentes choses viennent se greffer. Je parle sous le contrôle de M. BARDIN, je voudrais partager avec vous le fait d'avoir une attention particulière sur le prix de certaines matières premières comme le bois, l'acier ou d'autres qui vont considérablement renchérir les coûts de nos réhabilitations et de nos constructions, il faudra donc que nous soyons prudents. C'est en tout cas l'objet de cette décision qui est de passer cet avenant de manière à fixer de façon quasi définitive, sauf mauvaise surprise puisque c'est une réhabilitation, le coût total

des travaux. Sur l'enveloppe, il y a des lots en moins et en plus, on aurait voulu n'avoir que des lots en moins, mais nous restons dans l'estimation financière qui avait été faite une fois que le diagnostic avait été réalisé.

M. BARDIN : Nous allons voter pour, cette délibération fixe le montant des travaux avant chantier, à la signature des marchés de l'ensemble des entreprises. Je ne vais pas reprendre la discussion que nous avons eue en Commission d'appels d'offres, il nous faudra certainement être vigilants sur la continuité de ce chantier parce que nous savons que c'est un chantier de réhabilitation et lorsque nous allons attaquer surtout la partie des réseaux, tuyaux et autres choses que nous ne pouvons pas forcément voir actuellement, nous risquons d'avoir quelques surprises, il nous faudra donc être vigilants sachant que nous commençons déjà avec un petit handicap, nous l'avions vu en CAO, léger, mais un début de handicap.

M. LE MAIRE : J'aurais signé sur un montant de quasiment 20 millions d'euros pour avoir cet élément-là, c'est en l'occurrence quelque chose que nous ne maîtrisons pas quand on ouvre un appel d'offres, nous sommes soumis aux enveloppes qui nous sont données, nous sommes parfois gagnants ou perdants, il est sûr que nous avons une équipe d'accompagnement. Je voudrais aussi rappeler que nous avons enrichi au fur et à mesure le projet, nous sommes sur un projet éminemment complexe, je vous suis dans le cadre de la réhabilitation, il faudra effectivement que nous n'ayons pas de mauvaise surprise, les moins-values sont toujours plus compliquées à obtenir que les plus-values, c'est sûr, mais nul doute que le travail partenarial nous permettra d'aboutir à quelque chose de satisfaisant. Je voudrais vous dire que la piscine rouvrira pour le bassin extérieur à compter du 15 juin jusqu'à début septembre, date à laquelle nous aurons une fermeture complète de l'équipement pour une période qui va s'échelonner jusqu'à début 2023, il en va des délais comme des prix, ils sont parfois un peu plus mouvants que cela et on aura un équipement nautique entièrement remanié, ouvert et qui va accueillir plus de monde.

Mme DE MARCO : C'est un très beau projet ce skate park que nous allons voter bien sûr.

M. LE MAIRE : Mme DE MARCO, il s'agit de la piscine.

Mme DE MARCO : Nous pouvons associer le stade nautique au skate park.

M. LE MAIRE : Votez-vous pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Je vous rappelle que par délibérations du :

- 12 avril 2018 reçue en Préfecture le 16 avril 2018, vous avez notamment approuvé le préprogramme des travaux de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle sur les travaux de 10 200 000,00 € H.T. soit 12 240 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

- 26 novembre 2018 reçue en Préfecture le 28 novembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
 - BVL architecture (SARL), 6 rue de Sèvres, 75007 PARIS (architecte mandataire)
 - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE (SARL AU), 29 Rue Danjou, 33000 BORDEAUX (architecte co-traitant)
 - ETHIS SAS, 7 rue lieutenant de vaisseau Bourély, 56100 LORIENT (Thermiques, hydrauliques - traitement de l'eau, Traitement d'air, Chauffage, Electricité courants forts et faibles, Coordination SSI, HQE)
 - VERDI BATIMENT SUD OUEST, 22 rue Despujols, 33074 Bordeaux Cedex (Structures, VRD, Géotechnique)
 - META SARL, Siège social : 48 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris - Agence : 54 rue d'Orsel, 75018 Paris (Acoustiques)
 - CRX OUEST (SARL), 3 Allée Saint Alexis, 87000 Limoges (OPC)
 - ECO+CONSTRUIRE (SARL), Siège social : 79 rue de Sèze, 69006 Lyon - Ets Paris : 45-47 avenue Carnot, 94230 Cachan (Economie de la construction)
 - Paule Green (SARL), 72 bis rue de Paris, 93100 Montreuil (Paysage)

en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 1 484 100,00 € H.T., soit 1 780 920,00 € TTC.

- 8 juillet 2019 reçue en Préfecture le 10 juillet 2019, vous a été présenté le programme prévoyant un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 10 200 000,00 € H.T. soit 12 240 000,00 € T.T.C., affectée aux travaux.
- 8 juin 2020 reçue en Préfecture le 11 juin 2020, vous m'avez autorisé à passer un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre précité, afin de fixer définitivement le cout prévisionnel des travaux (13 656 318,94 € H.T. soit 16 387 582,73 € T.T.C.) et le forfait de rémunération du groupement susnommé (1 986 994,41€HT soit 2 384 393,29 €TTC).

En outre, à l'issue des différentes procédures de mise en concurrence, l'ensemble des marchés de travaux a été attribué (décisions municipales n° 258 et 259 du 23 décembre 2020 et n° 57 du 4 mai 2021).

C'est à ce stade qu'il est nécessaire de fixer contractuellement le coût de la réalisation des travaux, somme des montants initiaux des marchés conclus, que le groupement de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter. En conséquence, je vous demande de m'autoriser à passer un deuxième avenant au marché de maîtrise d'œuvre, afin de fixer le coût de réalisation des travaux à **14 268 211,34 € HT soit 17 121 853,61 € TTC.**

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal.»

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n°2 fixant contractuellement le coût de réalisation des travaux,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 5 – Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes — Année 2021

M. JESTIN : M. le Maire et mes chers collègues, il s'agit donc de solliciter le Département pour l'attribution d'une somme de 117 514 euros pour le FDAEC que nous destinerions en accord avec les Conseillers Départementaux sur les travaux de l'éclairage public. Vous savez que nous sommes en train de terminer sur l'ensemble de la commune avec le passage aux LED, cette subvention est en baisse de 5 % par rapport à la précédente.

M. LE MAIRE : Je salue l'arrivée de Mme GRESLARD. M. DELLU ?

M. DELLU : Je veux rappeler que le FDAEC est ouvert aux investissements des 535 communes de Gironde et est destiné à financer des équipements qui normalement ne sont pas subventionnables au titre des règlements d'intervention et des règlements ordinaires. Cette année, comme il est mentionné de façon très transparente dans la délibération, le Conseil Départemental a décidé de maintenir son budget, cela représente quand même près de 20 millions d'euros d'aides au bloc communal et nous sommes l'avant-dernier Département à le faire, je crois qu'il ne reste que la Nièvre et nous. Le calcul du FDAEC n'est pas le fait du Prince, c'est une répartition objective de l'enveloppe que je viens de mentionner sur des critères sociodémographiques, c'est d'ailleurs le seul critère qui soit accepté et validé par la Chambre Régionale des Comptes. Il s'avère que pour la 5^{ème} année consécutive, le coefficient départemental de solidarité de Talence est en baisse ce qui signifie que la précarité a tendance à peut-être sortir des frontières de la Métropole, il y a des difficultés dans la Métropole, mais aussi en dehors et l'année 2021 montre que les territoires les moins favorisés ont beaucoup plus de mal à reprendre le train en marche que les territoires plus favorisés de la Métropole. J'ai lu dans des documents de propagande électorale qu'il paraît que les aides départementales sont en baisse, la Ville de Talence en tant que telle a reçu 782 906 euros au titre du mandat 2011 – 2015 et a reçu 30 000 euros de plus, 810 968 euros sur la période 2016 – 2021 ; si jamais vous croisez des gens qui prétendent que les aides départementales sont en baisse, vous pouvez leur dire que ce sont des menteurs, des incompetents ou peut-être même des menteurs incompetents. Nous avons choisi d'aider la commune sur un équipement qui a fait l'unanimité au sein de ce Conseil Municipal qui est le passage en LED en espérant que cette contribution puisse permettre de terminer plus rapidement l'équipement. Il y a une toute petite coquille dans la délibération puisqu'il est marqué que Mme GRESLARD-NEDELEC et M. DELLU ont été consultés, c'est l'inverse, c'est nous qui vous consultons pour savoir pour quel équipement vous proposez de demander la subvention.

M. LE MAIRE : Je propose de ne pas faire de débat sur les aides départementales, mais j'admire votre capacité en tant que Président de la Commission Finances à parfois comparer des choses qui ne le sont pas forcément, mais en tout cas ce qui est sûr, c'est que la vérité sur le Département, ce sont les électeurs qui la donneront, mais on a bien compris toutes les louanges que vous tressez sur l'action qui est la vôtre. En tout cas, on peut se féliciter à travers peut-être les politiques publiques aussi que dans certains cas la précarité recule, et quand je dis cela, il faut aller beaucoup plus vite. Ce qui est sûr, c'est que ces fonds-là sont utiles comme tous les fonds que nous sollicitons et je trouve que c'est un élément important. Après, vous le savez, nous en avons discuté ensemble, quand on parle de 140 000 et qu'on

arrive à 117 000 euros, on demanderait à ce que le niveau reste inchangé puisque comme je le disais tout à l'heure, le montant des travaux n'est pas tout à fait le même.

M. DELLU : C'est le coefficient départemental de solidarité.

M. LE MAIRE : Je suis solidaire avec qui vous voulez, mais quand je pense à Talence, je pense d'abord à nous, vous le savez et nous pouvons aussi parler de la répartition avec Bègles qui a quand même une proportion bien plus importante au regard de sa population que la population de Talence, mais c'est normal, c'est le coefficient de base que vous prenez. Les électeurs seront seuls juges sur l'action départementale et de très nombreuses listes qui sont issues des différentes représentations et qui mélangent différentes choses, ils pourront être juges si jamais l'action du Département sur le territoire leur convient ou ne leur convient pas, je leur laisse cette sagesse-là qu'ils ont toujours. Mme QUELIER ?

Mme QUELIER : J'avais juste une question, vous demandez de valider le plan de financement prévisionnel, je m'étonnais que cela ne soit pas plus précis ou détaillé que cela.

M. JESTIN : Là, on vous sollicite surtout pour solliciter cette subvention auprès du Département, je n'ai pas le chiffre exact, mais grosso modo, l'éclairage public, c'est un peu plus de 2 millions d'euros, 117 000 euros de subvention du Département.

M. LE MAIRE : Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« L'Assemblée Départementale a décidé, lors du vote du Budget Primitif 2021, de maintenir son soutien à l'ensemble des communes de la Gironde en votant une enveloppe au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

Pour rappel, pour l'année 2020, la somme attribuée à Talence était de 123 702 €.

Madame Denise GREGLARD-NEDELEC et Monsieur Arnaud DELLU, Conseillers Départementaux, ont été consultés et ont donné un avis favorable pour l'affectation de cette subvention au projet de passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

La somme attribuée pour 2021 à la Ville de Talence est de 117 514 €.

En conséquence, je vous demande de solliciter cette subvention du Conseil Départemental dans le cadre du F.D.A.E.C. pour la réalisation de ces travaux. »

ADOPTÉ par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 6 – Sollicitation de subventions pour la création d'un skate park à la plaine des sports de Thouars

M. JESTIN : Je ferai peut-être un focus sur le plan de financement du coup ! Comme vous le savez, nous avons retenu un budget participatif autour d'un skate park, nous l'avons complété au travers des montants attribués dans le cadre du programme d'investissement de la Ville,

il s'agit de vous proposer un plan de financement prévisionnel qui comprend en dépenses évidemment à la fois la maîtrise d'œuvre et les travaux et de l'autre côté les recettes pour lesquelles nous avons aujourd'hui une vision. La 3^{ème} ligne précise autres participations et financements parce que si nous trouvons le moyen de faire financer une part complémentaire, nous nous appuyerons dessus, sinon le reste viendra de l'autofinancement du budget que vous avez déjà voté il y a maintenant quelques semaines.

M. LE MAIRE : Je voudrais revenir sur le fond du projet, je parle évidemment sous le contrôle de Frédéric FARGUES et de Jean-François LAROSE qui portent ce projet depuis de nombreux mois, c'est un projet issu du budget participatif à la base avec des jeunes qui avaient proposé cet élément-là, un petit peu comme le festival ODP, c'est toujours bien, mais pas là le skate park, nous avons donc trouvé une solution qui mélange à peu près tous les avantages, ce n'est jamais parfait, mais en tout cas d'installer cet équipement à côté des installations sportives de Thouars. Nous espérons le livrer en cours d'année prochaine plutôt sur le 2^{ème} semestre et cela permettra d'avoir un bel équipement qui manque. Aujourd'hui, nous avons fait l'objet de différentes implantations, nous avons imaginé une implantation sur le domaine universitaire, mais qui n'a pas été possible puisque nous n'étions pas maîtres du foncier, nous avons donc ce beau projet.

M. BARDIN : On va voter pour effectivement, je pense que c'est un équipement qui est attendu par toute la jeunesse de 10 à 25 ans sur notre commune. J'aurais aimé avoir quelques précisions sur l'implantation du skate park au niveau de la plaine des sports parce que cela n'est pas encore précisé. Nous espérons qu'à son ouverture, la liaison nord — sud en déplacement vélo, sécurisée soit faite pour que nos enfants du nord puissent également aller jusqu'au skate park de manière sécurisée puisqu'aujourd'hui, ils n'auront que la possibilité du bus qui met $\frac{3}{4}$ d'heure entre le 10 et le 8, cela serait dommage que les enfants du nord ne puissent pas aller facilement à ce skate park, que l'axe nord — sud en voie piétonne, cyclable, sécurisée et protégée soit réalisée en même temps. Nous nous posons la question aussi de savoir comment cela allait être géré en termes d'utilisation avec des horaires, pour savoir si c'est un espace libre et ouvert en permanence, les modes de fonctionnement pour comprendre un peu le type d'équipement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions pour ce projet de skate park ?

M. CAZABONNE : Le skate park est une forte demande et une vieille histoire aussi, je rappellerai qu'il y a déjà eu presque 3 skate parks qui ont existé, le 1^{er} avait été installé au Centre d'animation jeunesse à la demande des jeunes, le choix avait été fait du Centre animation jeunesse parce qu'il était facile de le fermer la nuit parce que c'est évidemment une activité qui fait du bruit parce que quand les skates tapent sur la rampe font du bruit, il avait été mis là, il a fonctionné pendant 4 ou 5 ans avec quelques plaintes naturellement des voisins et un jour, il était en bois, il est arrivé à se fragiliser, nous avons un partenariat avec le lycée Kastler qui avait construit une rampe beaucoup plus moderne, les élèves avaient travaillé là-dessus ; c'est un équipement intéressant qui avait été installé à côté de l'école Georges Lasserre qui a très bien fonctionné, mais il y avait une fréquentation extrêmement importante. Il a fallu démonter l'équipement par rapport à l'utilisation de l'espace et nous nous

sommes retrouvés à la case départ. J'avais souhaité il y a 4 ans, avant que M. le Maire ne soit élu, recréer un espace à côté de la salle Boris Diaw parce que nous avions l'espace entre la voie ferrée et la salle et le problème du bruit ne se posait pas, mais j'avais oublié les règlements communautaires qui imposaient puisqu'une voie passait derrière, voie qui n'est pas beaucoup utilisée, mais qui empêchait toute réalisation d'activité sportive dans ce quartier-là.

Comme nous étions obligés d'appliquer les règles, nous n'avons pas pu le faire, il a donc fallu trouver une autre occasion qui a été le budget participatif et trouver un lieu. C'est vrai que d'autres étaient peut-être possibles, celui de Thouars a l'avantage d'être très isolé par rapport au bruit, il se posera le problème de la gestion y compris dans les soirées.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à l'adjoint aux sports, Frédéric FARGUES, pour vous répondre sur la vie ou l'emplacement de l'équipement.

M. FARGUES : Mes chers collègues, en termes d'emplacement, il va être situé en lieu et place des appareils de CrossFit actuellement sur la petite butte qui est à proximité des terrains de tennis. Ces appareils de musculation vont glisser de quelques mètres pour se rapprocher du terrain n° 3 là où actuellement vous avez vu que cela a été un petit peu terrassé. Quant au transport, cela n'est pas dans mon domaine de compétences, mais nul doute que mes collègues du transport feront en sorte d'appuyer toute demande pour que tous les modes de transport à la fois propres et inimaginables puissent passer à proximité. Cependant, j'attire votre intérêt aussi sur celui de Gradignan où ce skate park a été fait loin de tout transport et il grouille de monde ; il y a une demande ici à Talence de la part des jeunes et à partir du moment où l'outil est bien pensé, les jeunes se déplacent et y viendront. Avec le service des sports, ma première inquiétude était de créer un cahier des charges technique et attrayant, je me suis donc rapproché des professionnels du domaine, mais surtout des jeunes, je les ai écoutés et l'idée était de savoir ce dont ils avaient besoin, nous cadrons, arbitrons avec vous sur un montant, mais nous n'avons aucune connaissance et ce sont les jeunes qui savent ce qu'ils veulent ; à partir du moment où le skate park a été bien écrit ce qui est le cas, je pense, puisqu'il ne s'agit pas uniquement d'un skate park, nous pourrons faire du roller, de la trottinette, du BMX, je pense qu'il sera attrayant. Pour le transport, c'est à la charge de mes collègues qui s'en occupent, mais pour en avoir suffisamment discuté avec les jeunes et pour regarder ce qu'il se passe à Gradignan, même si je comprends vos inquiétudes, les jeunes y viendront à condition que le skate park soit attrayant et c'est notre travail de l'y rendre.

Au niveau de la vie, nous nous sommes posé la question de savoir comment nous pourrions le faire vivre et surtout légiférer pour ne pas qu'il soit en usage sans cadre autour. Nous avons demandé aux jeunes de réfléchir à une junior association par exemple pour pouvoir introduire les plus jeunes et je pense qu'avec mon collègue, nous allons travailler et nous appuyer sur nos compétences, le CAJ, etc. qui sont aussi demandeurs de pouvoir prendre parti de cela. Vous avez raison, nous travaillons en off là-dessus, mais l'idée n'est pas de juste créer l'outil, c'est aussi de le faire vivre et de l'encadrer.

M. LE MAIRE : Merci, je vais juste me permettre d'ajouter, pour fréquenter celui de Gradignan actuellement, cela va bien au-delà de 25 ans. Après, on s'aperçoit que le poids des années

ne permet pas forcément de faire l'ensemble des figures. Je sais que vous nous félicitez chaque fois d'avoir encore 6 kilomètres de piste cyclable nouvelle ce qui fait de Talence avec Bordeaux la Ville qui a le plus fait de pistes cyclables depuis 1 an et demi, vous ne l'avez pas dit, mais je voulais le souligner malgré le fait que vous aimiez toujours rappeler celles qui n'ont pas fait l'objet, mais c'était la consultation et c'est ainsi et de vous demander quelque chose, mon cher collègue.

Si d'aventure, vous connaissiez des gens à la majorité métropolitaine, nous avons quelque chose de top pour vous, cela s'appelle le bus à haut niveau de service et figurez-vous que si jamais la majorité actuelle devait voter, ce qui a déjà été voté et concerté là-dessus, vous auriez un BHNS en 2026 ou en 2027 qui permettrait de relier tous les quartiers nord avec un arrêt pile devant le skate park ; si vous souhaitez donc nous aider à obtenir de belles mobilités douces pour l'avenir, n'hésitez pas à le demander à la nouvelle majorité métropolitaine, je serai votre premier appui. L'avantage du BHNS, c'est que cela crée en plus une piste cyclable.

M. BARDIN : Je n'y manquerai pas, ce sera avec grand plaisir. Ceci étant dit, le BHNS, ce sera plutôt la partie nord – ouest. Je pensais vraiment à Saint-Genès, Cauderès, Suzon, Voltaire, etc.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas exactement où vous habitez, mais disons que vous habitez du côté de Cauderès, j'ai tendance à avoir une vision extensible des quartiers nord, c'est-à-dire que je considère tout le nord, en l'occurrence la Médoquine, Haut Brion, nous avons aujourd'hui une absence assez chronique de liaison avec le centre-ville, le BHNS va le permettre. Pour aller sur Saint-Genès, il y a un arrêt de tram qui ira jusqu'à Arts et Métiers, etc. Pour Cauderès, je vais vous proposer de ne pas rajouter plus de bus dans l'axe Bourgès qu'il ne peut en supporter ; mettre des sens interdits, c'est une chose, il faut regarder après où ces voitures arrivent et je vous rappelle et vous rassure, nous avons développé un programme de voies de 25 km de piste cyclable à faire sur près de 5 ans, il y a ensuite des rues et des segments de rue où on ne peut pas en mettre, ce n'est pas que nous ne le voulons pas, mais nous ne pouvons pas pousser les murs et à un moment ou à un autre, il faudra dire aussi à nos amis automobilistes où ils peuvent passer parce que les vélos, c'est une chose et c'est important, mais il y a aussi des gens qui prennent la voiture pour aller travailler et c'est hors de question de les pénaliser. Quand on ne peut pas, on essaie de trouver les éléments. Ce qui est sûr, c'est que le BHNS va être un vrai plus et d'autres choses vont permettre de connecter. Nous en reparlerons dans le cadre de la question que vous allez poser tout à l'heure. Ce skate park nous ayant emmenés sur les mobilités, je vous propose de voter. Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Le 19 décembre 2019, la Ville a retenu dans le budget participatif le projet de skate-park porté par des jeunes talençais. Six enfants passionnés de skateboard ont porté leur projet en sensibilisant le maximum de votants grâce à un dossier présentant leurs attentes en matière de skate-park.

En vue de la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde, le Service Sports, Jeunesse et Vie Etudiante présente aujourd'hui un plan de financement prévisionnel pour la création de ce skate-park à Thouars.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est ainsi le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Etudes diverses et maîtrise d'œuvre	25 000,00 €	Département de la Gironde	20 000,00 €
Travaux	230 000,00 €	CAF	20 000,00 €
		Autres participations et autofinancement	215 000,00 €
TOTAL (HT)	255 000,00 €		255 000,00 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider le plan de financement prévisionnel relatif à la création d'un skate-park à la plaine des sports de Thouars.
- Donner votre accord pour solliciter des subventions, auprès des partenaires indiqués ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ces demandes et le plan de financement en découlant. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 7 – Produits communaux – Années 2017 à 2019 – Créances éteintes

M. JESTIN : Il s'agit donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces différents titres pour un montant de 1 184 euros qui correspond à des créances annulées par les différents tribunaux, tribunal d'instance pour les administrés et tribunal de commerce pour les sociétés.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Non. Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes :

- de deux administrés prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux, suite à l'instruction des dossiers par la Commission de surendettement de la Banque de France et,
- de deux sociétés prononcé par le Tribunal de Commerce de Bordeaux suite à jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Le montant total de ces créances éteintes est de 1 184,98 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres.»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 8 – Produits communaux – Années 2015 à 2020 – Admissions en non-valeur

M. JESTIN : On est presque sur le même principe avec des états transmis par le trésorier principal après un certain nombre de relances et de démarches et donc un montant global de 8 288 euros avec une partie qui dépend du budget des pompes funèbres pour 103,50 euros.

M. LE MAIRE : Des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé trois états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2015 à 2020.

Ces impayés s'élèvent au total à 8 288,28 € et concernent :

Budget Ville

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 3 499,76 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 4 574,82 €,
- un loyer pour 110,20 €.

Budget Pompes Funèbres

- des frais de dépassement horaire lors d'opérations funéraires pour 103,50 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6541 des budgets en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 9 – Mesures d'ajustement (exonération ou remboursement) pour le paiement des activités sportives, culturelles et seniors dans le cadre de la crise du Covid-19 pour l'année 2020/2021

M. JESTIN : Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises au cours des derniers mois que nous passerions une délibération de ce type de manière à pouvoir ajuster les choses au plus juste dès lors que nous y verrions un petit peu plus clair, cette délibération vous propose d'accepter les principes d'exonération ou de remboursement soit quand les gens ont payé,

soit quand ils n'ont pas payé, sur les différentes activités dont vous avez la liste. Évidemment les choses sont calculées au prorata et nous avons ouvert la possibilité à un principe de remboursement ou à un principe de don à la collectivité pour des gens qui voudraient derrière pouvoir défiscaliser s'ils le souhaitent.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que cette crise du Covid dépasse désormais les plus de 2 millions d'euros en pertes de recettes et en dépenses supplémentaires pour la collectivité. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« La crise sanitaire du COVID-19 n'a pas permis à la collectivité de maintenir toutes les activités sportives, culturelles et seniors pour lesquelles les usagers se sont inscrits à l'année.

Les activités concernées sont celles dispensées par :

- l'Accueil Multisport,
- les Ateliers du Forum,
- l'École Municipale de Musique et de Danse,
- l'Espace Seniors,
- le Stade Nautique Henri Deschamps.

Pour l'ensemble de ces activités, je vous propose d'adopter soit une mesure d'exonération, soit une mesure de remboursement, en fonction des montants déjà payés par chacun des usagers concernés par le dispositif.

Le montant de l'exonération ou du remboursement consiste en un ajustement en rapport avec la durée des activités assurées en présentiel uniquement.

Ainsi, la mise en œuvre de ce dispositif comporte les étapes suivantes :

- Déterminer, activité par activité, la durée réelle des activités assurées en présentiel,
- Calculer, au prorata de cette durée, le montant réellement dû pour chaque usager,
- Procéder à une exonération ou à un remboursement, en fonction de la situation comptable de l'utilisateur.

Comme cela est souvent pratiqué et conformément à l'article 200 du code général des impôts, sur le formulaire de remboursement, il sera également possible pour l'utilisateur de faire don à la collectivité de la somme versée en trop.

Si ce dispositif vous agréé, je vous demande de bien vouloir :

- approuver les termes de la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 10 — Tarification des prestations Enfance et Vie éducative, Jeunesse et Sports, Culture et Espace seniors pour l'année 2021/2022

M. JESTIN : Je vais donc vous lire de manière exhaustive l'intégralité de l'ensemble des tarifs de cette délibération de 23 pages ! Non, je vais juste vous rappeler le principe, nous fonctionnons avec des indices INSEE que nous appliquons en fonction de l'activité qui correspond, c'est donc la stricte application de cette méthodologie en dehors d'un tarif qui concerne l'école de musique et Vincent se tiendra à votre disposition si vous le souhaitez,

c'est pour le cycle 2 de la danse où nous sommes passés à 2 heures au lieu d'une seule, une réduction est donc proposée à ce tarif-là, c'est le seul qui n'applique pas uniquement le principe des indices tel qu'exposé. Je vous épargne donc la lecture de l'ensemble des tarifs.

M. LE MAIRE : Je vais rappeler la philosophie qui est la nôtre qui a fait l'objet de nombreux échanges plutôt consensuels : des tarifs adaptés et notamment pour les coefficients familiaux les plus bas, ensuite une augmentation jamais différente du coût de la vie pour la prestation considérée ce qui nous permet, comme l'avait souligné la Chambre Régionale des Comptes de conserver des tarifs municipaux très attractifs et évidemment bien en deçà de ce que cela coûte à la collectivité, mais là est l'honneur du service public. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Comme chaque année, je vous propose d'actualiser les tarifs suivants :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1) Enfance et Vie éducative : | restauration municipale,
temps périscolaire (TPS),
centres de loisirs,
classes de découverte, |
| 2) Jeunesse et Sports : | accueil multisport et vacances sportives,
location des installations sportives,
stade nautique Henri Deschamps,
sorties découverte du ski nautique et du wakeboard, |
| 3) Culture : | ateliers du forum,
école municipale de musique et de danse, |
| 4) Seniors | |

En préambule, et s'agissant de l'inscription aux activités annuelles, il convient de rappeler les dispositions suivantes :

- L'inscription étant annuelle, l'absence de participation, l'abandon, l'annulation, ou tout autre manquement, ne seront pas remboursés, sauf dispositions expresses prévues par le règlement des activités concernées.

- Au moment de l'inscription, des possibilités pour échelonner les paiements peuvent être adoptées, suivant les modalités qui figurent en annexe de cette délibération.

Je vous propose maintenant de fixer comme suit ci-après, les tarifs pour l'année 2021/2022.

1) ENFANCE ET VIE ÉDUCATIVE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANTS TALENÇAIS	Restauration dans le cadre d'un abonnement	
	Tarif du repas abonné	Tarif encadrement et animation pause méridienne
QF de 0 à 200	0,76 €	0,20 €
QF de 200 à 500	De 0,76 € à 2,17 € PRIX = 0,0047 x QF – 0,18	De 0,20 € à 0,55 € PRIX = 0,001167 x QF – 0,033
QF de 500 à 2 000	De 2,17 € à 3,33 € PRIX = 0,000776 x QF + 1,782	De 0,55 € à 0,84 € PRIX = 0,000192 x QF + 0,454
QF de 2 000 à 3 000	De 3,33 € à 4,11 € PRIX = 0,000776 x QF + 1,782	De 0,84 € à 1,03 € PRIX = 0,000192 x QF + 0,454
QF supérieur à 3 000	4,11 €	1,03 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	4,11 €	1,03 €
ENSEIGNANTS	4,32 €	
En l'absence d'abonnement, les tarifs de la restauration sont majorés de 1 €.		

Les repas pris par les «Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap», en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont à la charge de la Ville. Les repas pris par ces mêmes accompagnants, mais sur leur temps de pause, sont facturés au tarif maximum appliqué aux enfants Talençais.

RESTAURATION NON SCOLAIRE

Repas fournis aux associations talençaises pour enfants et au CCAS	3,46 €
Repas fournis aux associations talençaises pour adultes	4,42 €
Repas spéciaux exceptionnellement fournis à d'autres associations	16,53 €

TEMPS PÉRISCOLAIRE (TPS)

ENFANTS TALENÇAIS	Forfait mensuel pour 5 présences et plus	Forfait mensuel pour 4 présences au maximum	Présence unique
QF de 0 à 200	7,29 €	3,65 €	2,00 €
QF de 200 à 500	De 7,29 € à 15,17 € $0,026267 \times \text{QF} + 2,037$	De 3,65 € à 7,59 € $0,013133 \times \text{QF} + 1,023$	
QF de 500 à 2 000	De 15,17 € à 35,64 € $0,013648 \times \text{QF} + 8,3426$	De 7,59 € à 17,83 € $0,006824 \times \text{QF} + 4,178$	
QF de 2 000 à 3 000	De 35,64 € à 49,29 € $0,013648 \times \text{QF} + 8,346$	De 17,83 € à 24,65 € $0,006824 \times \text{QF} + 4,178$	
QF supérieur à 3 000	49,29 €	24,65 €	
ENFANTS NON TALENÇAIS	58,29 €	29,15 €	

La grille des tarifs s'applique à toute la fratrie (s'agissant d'une tarification basée sur le quotient familial, ce dernier est déjà automatiquement rabaisé en fonction du nombre d'enfants).

CENTRES DE LOISIRS

ENFANTS TALENÇAIS	Journée de 8h (avec repas)	Demi-journée de 5h (avec repas)	Demi-journée de 3h (sans repas) *
QF de 0 à 200	7,68 €	4,80 €	2,88 €
QF de 200 à 500	De 7,68 € à 10,71 € $0,010114 \times \text{QF} + 5,657$	De 4,80 € à 6,70 € $0,006321 \times \text{QF} + 3,536$	De 2,88 € à 4,02 € $0,003793 \times \text{QF} + 2,121$
QF de 500 à 2 000	De 10,71 € à 25,89 € $0,010114 \times \text{QF} + 5,657$	De 6,70 € à 16,18 € $0,006321 \times \text{QF} + 3,536$	De 4,02 € à 9,71 € $0,003793 \times \text{QF} + 2,121$
QF de 2 000 à 3 000	De 25,89 € à 36,00 € $0,010114 \times \text{QF} + 5,657$	De 16,18 € à 22,50 € $0,006321 \times \text{QF} + 3,536$	De 9,71 € à 13,50 € $0,003793 \times \text{QF} + 2,121$
QF supérieur à 3 000	36,00 €	22,50 €	13,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	44,00 €	27,50 €	16,50 €

* Uniquement les mercredis hors vacances scolaires

En complément, un accueil du matin et un accueil du soir sont disponibles, chacun de ces accueils étant comptabilisé sur la base forfaitaire d'une heure :

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif horaire	
QF de 0 à 200	0,96 €	
QF de 200 à 500	De 0,96 € à 1,34 €	PRIX = 0,001264 x QF + 0,707
QF de 500 à 2 000	De 1,34 € à 3,24 €	PRIX = 0,001264 x QF + 0,707
QF de 2 000 à 3 000	De 3,24 € à 4,50 €	PRIX = 0,001264 x QF + 0,707
QF supérieur à 3 000	4,50 €	
ENFANTS NON TALENÇAIS	5,50 €	

CLASSES DE DÉCOUVERTE

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par enfant et par jour	
QF de 0 à 200	4,22 €	
QF de 200 à 500	De 4,22 € à 6,85 €	PRIX = 0,008750 x QF + 2,470
QF de 500 à 2 000	De 6,85 € à 19,97 €	PRIX = 0,008750 x QF + 2,470
QF de 2 000 à 3 000	De 19,97 € à 28,72 €	PRIX = 0,008750 x QF + 2,470
QF supérieur à 3 000	28,72 €	
ENFANTS NON TALENÇAIS	28,72 €	

2) JEUNESSE ET SPORTS

ANIMATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

ACCUEIL MULTISPORT

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif annuel
QF de 0 à 200	88,00 €
QF de 200 à 500	88,00 €
QF de 500 à 2 000	De 88,00 € à 175,00 € $\text{PRIX} = 0,058 \times \text{QF} + 59$
QF de 2 000 à 3 000	De 175,00 € à 233,00 € $\text{PRIX} = 0,058 \times \text{QF} + 59$
QF supérieur à 3 000	233,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	233,00 €

VACANCES SPORTIVES À TALENCE

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	12,50 €
QF de 200 à 500	12,50 €
QF de 500 à 2 000	De 12,50 € à 23,60 € $\text{PRIX} = 0,0074 \times \text{QF} + 8,8$
QF de 2 000 à 3 000	De 23,60 € à 31,00 € $\text{PRIX} = 0,0074 \times \text{QF} + 8,8$
QF supérieur à 3 000	31,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	31,00 €

SÉJOURS DE VACANCES AU SKI

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	46,50 €
QF de 200 à 500	46,50 €
QF de 500 à 2 000	De 46,50 € à 91,50 € $\text{PRIX} = 0,03 \times \text{QF} + 31,5$
QF de 2 000 à 3 000	De 91,50 € à 121,50 € $\text{PRIX} = 0,03 \times \text{QF} + 31,5$
QF supérieur à 3 000	121,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	121,50 €

AUTRES SÉJOURS DE VACANCES

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	34,50 €	
QF de 200 à 500	34,50 €	
QF de 500 à 2 000	De 34,50 € à 66,90 €	PRIX = 0,0216 x QF + 23,7
QF de 2 000 à 3 000	De 66,90 € à 88,50 €	PRIX = 0,0216 x QF + 23,7
QF supérieur à 3 000	88,50 €	
ENFANTS NON TALENÇAIS	88,50 €	

LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à partir de juin 2021

		Tarif à l'heure	Tarif ½ journée (4 heures)	Tarif journée (12 heures)
Salles de sports	Salle Boris DIAW mur d'escalade	41 €	123 €	410 €
	Salle Boris DIAW acrosport	29 €	87 €	290 €
	Salle Boris DIAW sports collectifs			
	Salle Jean BOUIN	23 €	69 €	230 €
	Salle Léo LARANGE omnisports			
	Salle Léo LAGRANGE danse			
	Salle COUBERTIN omnisports			
	Salle COUBERTIN escrime			
	Salle COUBERTIN boxe	18 €	54 €	180 €
	Salle FÉLIX			
Complexe sportif de THOUARS	Terrain d'honneur	67 €	201 €	670 €
	Terrain synthétique	29 €	87 €	290 €
	Piste d'athlétisme			
	Terrains engazonnés	23 €	69 €	230 €
Préparation spécifique d'une installation		23 € par heure de préparation		

Il convient de rappeler que cette grille tarifaire ne concerne pas :

- les écoles maternelles et élémentaires de Talence,
- les associations, les collèges et les lycées faisant l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite d'installations sportives.

En outre, dans le cadre du partenariat avec le CREPS, il est convenu d'appliquer un tarif unique à l'heure fixé à 24 € (excepté pour le mur d'escalade, la salle d'acrosport et le terrain d'honneur : pour ces équipements, la tarification reste inchangée). Pour information, il est à noter que le CREPS applique en retour un tarif préférentiel à notre collectivité.

Toutes les demandes de location seront étudiées au regard de la disponibilité des installations sportives. Par ailleurs, les demandes de location ne pourront émaner que de la part d'associations, de comités d'entreprises ou tous autres groupes dotés d'un statut juridique.

Enfin, le paiement du prix de la location sera accompagné d'une caution (uniquement pour une location à la demi-journée, à la journée et au-delà). Le montant de la caution est fixé à 500 € (notons qu'un tel dispositif existe déjà pour les autres salles municipales). En cas de dégradation ou de matériel non restitué, la facturation sera effectuée au coût réel, selon les cas, de la réparation ou du remplacement du matériel. Dans le cas où cette facturation dépasserait le montant de la caution, le paiement du complément sera demandé.

STADE NAUTIQUE HENRI DESCHAMPS Tarifs applicables à partir de juin 2021

La crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné l'application de nouvelles mesures notamment sur les règles d'organisation générale d'accès à l'établissement (principe de créneaux horaires avec un temps de pratique limité et fermeture de certains équipements). La grille ci-dessous est adaptée pour tenir compte de cette situation.

TARIF DES ENTRÉES	RESIDENT	NON RESIDENT
PLEIN TARIF	3,00 €	5,00 €
TARIF REDUIT	2,00 €	4,00 €
ENFANT MOINS DE 5 ANS	Gratuit	Gratuit
GROUPE D'ENFANTS	Gratuit	2,70 €
PASS FAMILLE WEEK-END (1)	4,00 €	6,00 €
par personne supplémentaire :	+ 1€	+ 2€
ABONNEMENT 10 ENTRÉES	Réduction de 10% sur le tarif des entrées	
ABONNEMENT 20 ENTRÉES	Réduction de 20% sur le tarif des entrées	
(1) Le PASS FAMILLE WEEK-END s'applique à partir de «2 adultes et 1 enfant» ou «1 adulte et 2 enfants» d'une même famille. Il permet une entrée groupée le week-end, à savoir le samedi de 10h15 à 17h et le dimanche de 9h à 12h.		

TARIF DES SERVICES [entrée incluse]	RESIDENT	NON RESIDENT
ABONNEMENT ANNUEL		
LEÇON COLLECTIVE ENFANT		
QF de 0 à 200	80 €	218 €
QF de 200 à 3000	De 80 € à 150 €	218 €
en suivant la progression :	Prix=0,025 x QF + 75	
QF supérieur à 3 000	150 €	218 €
À LA SÉANCE		
LEÇON INDIVIDUELLE	12,50 €	15,00 €
LOCATION À L'HEURE (1)		
BASSIN APPRENTISSAGE OU FOSSE A PLONGER	25,00 €	
LIGNE BASSIN 25m	20,00 €	
LIGNE BASSIN 50m	30,00 € (2)	
(1) Suivant la disponibilité des bassins. Le prix de la location est doublé les jours fériés.		
(2) Dans le cadre du partenariat avec le CREPS, ce tarif de 30 € est abaissé à 24 €.		

Il convient de rappeler que les tarifs du stade nautique Henri Deschamps s'accompagnent des dispositions suivantes :

1) La GRATUITÉ s'applique à tous les enfants de moins de 5 ans. Elle est subordonnée à la présentation de justificatifs récents (pièce d'identité ou livret de famille).

2) La notion de TARIF REDUIT s'applique :

- aux moins de 18 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux étudiants (carte d'étudiant à présenter),
- aux plus de 60 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA (attestation pôle emploi à présenter),
- aux professionnels des activités de natation (titulaires d'un diplôme conférant le titre de MNS ou BNSSA / diplôme ou carte professionnelle à présenter),
- aux personnes en situation de handicap (carte d'invalidité à présenter).

3) La notion de tarif RESIDENT s'applique aux usagers domiciliés sur la ville de Talence ou de Gradignan conformément à la convention de partenariat en date du 29 janvier 2007 modifiée par avenant en date du 4 novembre 2014 (carte de résident délivrée sur justificatif de domicile récent à présenter).

4) La notion d'abonnement annuel aux activités proposées par le stade nautique Henri Deschamps s'entend pour la participation à une séance hebdomadaire sur la période allant du mois d'octobre au mois de mai (hors période de vacances scolaires, jours fériés et fermeture technique). Aucun type d'absence ou d'annulation ne donnera droit à remboursement.

5) Toute leçon particulière non annulée au plus tard la veille sera due sauf présentation de certificat médical. Le montant rétrocédé aux ETAPS pour les leçons particulières de natation est fixé à 7,10 € par leçon.

6) Aucun remboursement d'entrées ne sera effectué.

SORTIES DÉCOUVERTE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD

Tarifs applicables à partir de juin 2021

TALENÇAIS	10 € la sortie
NON TALENÇAIS	26 € la sortie

Les sorties sont organisées avec le Ski Club Talence Gastes durant les périodes estivales, et s'adressent aux personnes de plus de 18 ans et aux jeunes de plus de 8 ans accompagnés d'un adulte autorisé, ainsi qu'aux associations faisant l'objet d'un conventionnement avec la collectivité.

Le retrait des places s'effectue au service Infos Jeunes.

3) CULTURE

LES ATELIERS DU FORUM Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

ACTIVITÉS ANNUELLES

ENFANTS TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	82,00 €
QF de 200 à 500	De 82,00 € à 99,41 € PRIX = 0,058036 x QF + 70,393
QF de 500 à 2 000	De 99,41 € à 186,46 € PRIX = 0,058036 x QF + 70,393
QF de 2 000 à 3 000	De 186,46 € à 244,50 € PRIX = 0,058036 x QF + 70,393
QF supérieur à 3 000	244,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	261,50 €
ADULTES TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	174,00 €
QF de 200 à 500	De 174,00 € à 193,29 € PRIX = 0,064286 x QF + 161,143
QF de 500 à 2 000	De 193,29 € à 289,71 € PRIX = 0,064286 x QF + 161,143
QF de 2 000 à 3 000	De 289,71 € à 354,00 € PRIX = 0,064286 x QF + 161,143
QF supérieur à 3 000	354,00 €
ADULTES NON TALENÇAIS	369,00 €
ETUDIANTS	174,00 €

STAGES

ENFANTS TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	22,00 €
QF de 200 à 500	De 22,00 € à 26,82 € PRIX = 0,016071 x QF + 18,786
QF de 500 à 2 000	De 26,82 € à 50,93 € PRIX = 0,016071 x QF + 18,786
QF de 2 000 à 3 000	De 50,93 € à 67,00 € PRIX = 0,016071 x QF + 18,786
QF supérieur à 3 000	67,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	77,00 €

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021

FORMATION INSTRUMENTALE (FORMATION MUSICALE INCLUSE)

ENFANTS TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	54,00 €
QF de 200 à 500	De 54,00 € à 82,93 € PRIX = 0,096429 x QF + 34,714
QF de 500 à 2 000	De 82,93 € à 227,57 € PRIX = 0,096429 x QF + 34,714
QF de 2 000 à 3 000	De 227,57 € à 324,00 € PRIX = 0,096429 x QF + 34,714
QF supérieur à 3 000	324,00 €
ADULTES TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	199,00 €
QF de 200 à 500	De 199,00 € à 236,50 € PRIX = 0,125 x QF + 174
QF de 500 à 2 000	De 236,50 € à 424,00 € PRIX = 0,125 x QF + 174
QF de 2 000 à 3 000	De 424,00 € à 549,00 € PRIX = 0,125 x QF + 174
QF supérieur à 3 000	549,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	599,00 €
ADULTES NON TALENÇAIS	699,00 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	199,00 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	349,00 €
Les élèves des classes à horaires aménagés (CHAM) bénéficient de l'exonération de la grille ci-dessus. Ils ne paient que la location de l'instrument.	

ÉVEIL MUSICAL OU FORMATION MUSICALE SEULE

ENFANTS TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	28,50 €
QF de 200 à 500	De 28,50 € à 42,96 € PRIX = 0,048214 x QF + 18,857
QF de 500 à 2 000	De 42,96 € à 115,29 € PRIX = 0,048214 x QF + 18,857
QF de 2 000 à 3 000	De 115,29 € à 163,50 € PRIX = 0,048214 x QF + 18,857
QF supérieur à 3 000	163,50 €
ADULTES TALENÇAIS	

QF de 0 à 200	100,50 €
QF de 200 à 500	De 100,50 € à 119,25 € PRIX = 0,0625 x QF + 88
QF de 500 à 2 000	De 119,25 € à 213,00 € PRIX = 0,0625 x QF + 88
QF de 2 000 à 3 000	De 213,00 € à 275,50 € PRIX = 0,0625 x QF + 88
QF supérieur à 3 000	275,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	300,50 €
ADULTES NON TALENÇAIS	350,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	100,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	175,50 €

PARTICIPATION À UN ENSEMBLE UNIQUEMENT

ENFANTS TALENÇAIS	52,50 €
ADULTES TALENÇAIS	104,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	141,50 €
ADULTES NON TALENÇAIS	157,00 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	52,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	115,50 €

LOCATION D'UN INSTRUMENT

TALENÇAIS	
QF de 0 à 200	48,00 €
QF de 200 à 500	De 48,00 € à 66,21 € PRIX = 0,060714 x QF + 35,857
QF de 500 à 2 000	De 66,21 € à 157,29 € PRIX = 0,060714 x QF + 35,857
QF de 2 000 à 3 000	De 157,29 € à 218,00 € PRIX = 0,060714 x QF + 35,857
QF supérieur à 3 000	218,00 €
NON TALENÇAIS	268,00 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	48,00 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	78,00 €

La location d'instrument intervient en fonction de la disponibilité du parc. Une priorité sera accordée aux élèves Talençais des classes à horaires aménagés, aux enfants Talençais et en fonction du niveau du quotient familial.

DANSE CYCLE OBSERVATION

ENFANTS TALENÇAIS	1 cours hebdomadaire
QF de 0 à 200	113,50 €
QF de 200 à 500	De 113,50 € à 129,57 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 102,786$
QF de 500 à 2 000	De 129,57 € à 209,93 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 102,786$
QF de 2 000 à 3 000	De 209,93 € à 263,50 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 102,786$
QF supérieur à 3 000	263,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	313,50 €

DANSE CYCLE 1

ENFANTS TALENÇAIS	2 cours hebdomadaire
QF de 0 à 200	163,50 €
QF de 200 à 500	De 163,50 € à 179,57 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 152,786$
QF de 500 à 2 000	De 179,57 € à 259,93 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 152,786$
QF de 2 000 à 3 000	De 259,93 € à 313,50 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 152,786$
QF supérieur à 3 000	313,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	363,50 €

DANSE CYCLE 2

ENFANTS TALENÇAIS	2 cours hebdomadaires
QF de 0 à 200	210,80 €
QF de 200 à 500	De 210,80 € à 232,23 € $\text{PRIX} = 0,071429 \times \text{QF} + 196,514$
QF de 500 à 2 000	De 232,23 € à 339,37 € $\text{PRIX} = 0,071429 \times \text{QF} + 196,514$
QF de 2 000 à 3 000	De 339,37 € à 410,80 € $\text{PRIX} = 0,071429 \times \text{QF} + 196,514$
QF supérieur à 3 000	410,80 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	490,80 €

DANSE CYCLE 3

ENFANTS TALENÇAIS	2 cours hebdomadaires
QF de 0 à 200	263,50 €
QF de 200 à 500	De 263,50 € à 290,29 € $\text{PRIX} = 0,089286 \times \text{QF} + 245,643$
QF de 500 à 2 000	De 290,29 € à 424,21 € $\text{PRIX} = 0,089286 \times \text{QF} + 245,643$
QF de 2 000 à 3 000	De 424,21 € à 513,50 € $\text{PRIX} = 0,089286 \times \text{QF} + 245,643$
QF supérieur à 3 000	513,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	613,50 €

DANSE COURS ADULTES

ADULTES TALENÇAIS	1 cours hebdomadaire	2 cours hebdomadaires
QF de 0 à 200	233,50 €	413,50 €
QF de 200 à 500	De 233,50 € à 247,50 € $\text{PRIX} = 0,046429 \times \text{QF} + 224,214$	De 413,50 € à 429,57 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 402,786$
QF de 500 à 2 000	De 247,50 € à 317,07 € $\text{PRIX} = 0,046429 \times \text{QF} + 224,214$	De 429,57 € à 509,93 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 402,786$
QF de 2 000 à 3 000	De 317,07 € à 363,50 € $\text{PRIX} = 0,046429 \times \text{QF} + 224,214$	De 509,93 € à 563,50 € $\text{PRIX} = 0,053571 \times \text{QF} + 402,786$
QF supérieur à 3 000	363,50 €	563,50 €
ADULTES NON TALENÇAIS	383,50 €	663,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	233,50 €	413,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	363,50 €	563,50 €

SPECTACLE DE DANSE

PARTICIPATION DES ÉLÈVES POUR LA FOURNITURE OU LOCATION D'ÉLÉMENTS DE COSTUME	8,00 €
VENTE DE L'ENREGISTREMENT VIDEO DU SPECTACLE	16,00 €

Il convient de préciser que les élèves inscrits et pratiquant à la Lyre Talençaise bénéficieront d'une réduction de 15% sur leurs tarifs.

4) ESPACE SENIORS

Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2021

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	Tarif annuel	TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
Activités libres			
Tricot		24 €	35 €
Écriture		24 €	35 €
Jeux de cartes et autres jeux		24 €	35 €
Écoute musicale		24 €	35 €
Ateliers d'expression			
Ensemble vocal		82 €	106 €
Chorale		107 €	136 €
Théâtre		107 €	136 €
Comédie musicale		107 €	136 €
Anglais		107 €	136 €
Conversation Espagnole		107 €	136 €
Opérette		115 €	150 €
Danses (tarif pour une discipline)		140 €	184 €
Ateliers sport et bien-être			
Marche rapide		24 €	35 €
Marche dynamique		24 €	35 €
Marche douce		24 €	35 €
Marche nordique	1 cours/mois :	47 €	61 €
	2 cours/mois :	93 €	122 €
Gym douce d'entretien		113 €	148 €
Gym chinoise		189 €	245 €
Taï chi chuan	1 cours/semaine :	189 €	245 €
	2 cours/semaine :	261 €	340 €
Ateliers créatifs			
Découvertes créatives par thème		24 €	35 €
Mosaïque		107 €	136 €
Peinture sur tous supports		107 €	136 €
Broderie/Couture/Patchwork (sans fourniture)		107 €	136 €

Une tarification au deuxième semestre est possible (sur la base du tarif annuel divisé par deux) pour les Ateliers d'expression, les Ateliers sport et bien-être (sauf Marche rapide, dynamique et douce) et les Ateliers créatifs (sauf Découvertes créatives par thème).

ACTIVITÉS PONCTUELLES		TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
Ateliers découvertes			
Initiation «Self-défense»		10 €	10 €
Initiation à la cuisine et autour du vin		30 €	39 €
Informatique ludique (4 séances)		49 €	59 €
Ateliers bien vieillir et prévention		Gratuit	
Sorties découvertes-sportives-culturelles			
- Déplacements :			
Sorties Bordeaux Métropole		1,70 €	2,20 €
Sorties département Gironde		4,20 €	6,60 €
Sorties départements limitrophes de la Gironde		12,00 €	17,80 €
Sorties départements non limitrophes sans nuitée		17,80 €	23,70 €
Sorties départements non limitrophes avec nuitée (tarif par km)		0,064 €	0,085 €
- Droits d'entrées : Entrées et /ou visites		Tarif des prestataires sur facturation (tel que musées, salles spectacles...)	
Bals (tarif par bal)	Avec DJ :	4 €	8 €
	Avec orchestre :	8,60 €	13,60 €
Journée des Seniors		14 €	14 €
Thé dansant de fin d'année		4 €	4 €
Conférences (tarif par séance)			
Conférence de type 1*		3,40 €	4,60 €
Conférence de type 2*		5,70 €	7,40 €
Conférence de type 3*		6,80 €	9,10 €
* en fonction du coût de l'intervenant (de 0 à 200 €, de 201 à 300 € et au-delà de 300 €)			

Il convient de rappeler qu'une réduction de 10% sur l'activité de l'Espace Seniors la moins chère est applicable à partir de la deuxième activité.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter.»

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

Annexe

Inscription aux activités annuelles : possibilité d'échelonnement des paiements en fonction des échéances de facturation

Pour toutes les activités annuelles qui débutent à la rentrée de septembre, le calendrier des échéances de facturation est le suivant :

- Pour un paiement en 1 fois, l'échéance est fixée :
au 31/10/N (cela signifie que la facture sera établie début novembre).
- Pour le paiement en 3 fois, les échéances (1/3) sont fixées respectivement :
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),
au 31/12/N (pour une facturation début janvier).

- Pour l'Ecole municipale de musique et de danse seulement, il existe en plus la possibilité d'échelonner la facturation en 9 fois :

- au 31/10/N (pour une facturation début novembre),
- au 30/11/N (pour une facturation début décembre),
- au 31/12/N (pour une facturation début janvier),
- au 31/01/N+1 (pour une facturation début février),
- au 28/02/N+1 (pour une facturation début mars),
- au 31/03/N+1 (pour une facturation début avril)
- au 30/04/N+1 (pour une facturation début mai),
- au 31/05/N+1 (pour une facturation début juin),
- au 30/06/N+1 (pour une facturation début juillet).

N° 11 – Tarifs des locations des salles municipales

M. JESTIN : Tout est dit dans le titre, vous avez le principe de l'actualisation et l'ensemble des tarifs avec toujours un système d'arrondis, ce que je n'ai pas précisé sur la délibération précédente.

M. LE MAIRE : Pas de remarque ? Pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 pour les locations des salles municipales.

Aujourd'hui, je vous propose de revaloriser, comme suit et à compter du 1^{er} septembre 2021, les grilles concernées sur la base d'un taux d'actualisation fixé à 0,80% (ce taux étant identique à celui utilisé pour revaloriser les tarifs des locations des salles sportives).

Salles louées aux particuliers talençais

Salles	Tarifs au 1 ^{er} janv 2020	Tarifs au 1 ^{er} sept. 2021	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	115 €	116 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	115 €	116 €	200 €	Aucune
Château de Thouars	912 €	919 €	1600 €	Aucune
Haut-Brion	115 €	116 €	200 €	Minuit

Salles louées aux syndicats

Salles	Tarifs au 1 ^{er} janv 2020	Tarifs au 1 ^{er} sept. 2021	Caution	Heure de clôture
Salle 107 Château Margaut	115 €	116 €	200 €	23 heures
Grand Préfabriqué	115 €	116 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	115 €	116 €	200 €	Aucune
Robespierre	115 €	116 €	200 €	22 heures
Haut-Brion	115 €	116 €	200 €	Minuit
Mozart	194 €	196 €	350 €	22 heures

Salles louées aux comités d'entreprises Talençais ou à des associations non Talençaises

Salles	Tarifs au 1 ^{er} janv 2020	Tarifs au 1 ^{er} sept. 2021	Caution	Heure de clôture
F. Mauriac	479 €	483 €	850 €	1 heure
Grand Préfabriqué	228 €	230 €	400 €	Aucune
Eclaireurs	228 €	230 €	400 €	Aucune
Haut-Brion	228 €	230 €	400 €	Minuit
Robespierre	228 €	230 €	400 €	22 heures
Mozart	388 €	391 €	850 €	22 heures

Salles mises à disposition gratuitement aux associations Talençaises

Salles	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	200 €	Aucune
Eclaireurs	200 €	Aucune
Robespierre	200 €	22 heures
Cauderès	200 €	22 heures
Haut-Brion	200 €	Minuit
F. Mauriac	550 €	1 heure
Mozart	550 €	22 heures

Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux associations Talençaises

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
Salle polyvalente du Dôme	2 000 €	Aucune

Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux partis politiques

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
--------------------	---------	--------

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 12 – Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public

M. JESTIN : Même principe que la délibération précédente pour tout ce qui relève du Domaine Public, quelque chose sur lequel nous avons porté beaucoup d'attentions au cours des dernières années de manière à ce que les contraintes aussi et les gênes soient mieux gérées par la collectivité lorsqu'il y a des chantiers qui peuvent durer assez longtemps.

M. LE MAIRE : Alors je vois que pour les abonnés, c'est : « ées », il faudra peut-être juste corriger. Pas de remarque ou de votre contre ? Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 pour les droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Aujourd'hui, je vous propose de revaloriser, comme suit et à compter du 1^{er} septembre 2021, les grilles concernées sur la base d'un taux d'actualisation fixé à 0,80% (ce taux étant identique à celui utilisé pour revaloriser les tarifs des locations des salles). Toutefois, pour des raisons pratiques et avec la règle d'arrondi à l'unité la plus proche, certains tarifs restent inchangés.

1. Droit de place pour la vente sur la voie publique		01/01/20	01/09/21	
1.1. Droit de place à l'occasion des marchés				
Pour les abonnés	Pour le mois	3 €	3 €	le mètre linéaire de façade
Pour les occasionnels	Par marché	1 €	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	+ 1 €	le mètre linéaire de façade
1.2. Droit de place pour les marchands ambulants hors marchés				
Camions et stands alimentaires	Par jour	0,66 €	0,67 €	le mètre carré de surface au sol
Grande roue, manèges, attractions...	Par jour	0,13 €	0,13 €	le mètre carré de surface au sol
Cirques et spectacles divers de moins de 300 m2	Par jour	66,00 €	67,00 €	de forfait
Cirques et spectacles divers à partir de 300 m2	Par jour	88,00 €	89,00 €	de forfait
1.3. Droit de place pour les terrasses des cafés et restaurants				
Place Alcalà de Henares	Par an	26,00 €	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
Trottoirs axe Libération-Gambetta	Par an	19,00 €	19,00 €	le mètre carré de surface au sol
Autres secteurs	Par an	16,00 €	16,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.4. Droit de place pour les enseignes temporaires				
Tous les dispositifs	Par mois	12,00 €	12,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.5. Droit de place accordé aux associations talençaises				
Pour les braderies commerciales		Gratuit	Gratuit	
Pour le 1 ^{er} vide grenier de l'année		Gratuit	Gratuit	
Pour les vides greniers suivants	Par jour	110,00 €	111,00 €	de forfait
1.6. Droit de place pour les autres types de vente sur la voie publique				
	Par jour	1 €	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	+ 1 €	le mètre linéaire de façade

2. Redevance à l'occasion des ventes sur la voie publique		01/01/20	01/09/21	
2.1. Redevance pour l'utilisation de l'énergie électrique ou d'un point d'eau				Le raccordement reste à la charge des utilisateurs
Pour les abonnés	Pour le mois	10,00 €	10,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	3,50 €	3,50 €	
2.2. Redevance pour l'enlèvement des déchets				
Pour les abonnés	Pour le mois	10,00 €	10,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	3,50 €	3,50 €	

3. Redevance à l'occasion des travaux et chantiers		01/01/20	01/09/21	
3.1. Echafaudages et clôtures de chantier				
Pour 1 semaine uniquement		4,50 €	4,50 €	le mètre carré de surface au sol
Du 1er au 3ème mois	Par mois	9,00 €	9,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 4ème au 5ème mois	Par mois	14,00 €	14,00 €	le mètre carré de surface au sol
A partir du 6ème mois et au-delà	Par mois	25,00 €	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
3.2. Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants				
	Par semaine	41,00 €	41,00 €	à l'unité
3.3. Bennes ou containers, baraques de chantier				
1ère semaine	Par semaine	64,00 €	65,00 €	à l'unité
2ème semaine	Par semaine	93,00 €	94,00 €	à l'unité
3ème semaine	Par semaine	122,00 €	123,00 €	à l'unité
4ème semaine et au-delà	Par semaine	179,00 €	180,00 €	à l'unité
3.4. Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention				
	Par jour	29,00 €	29,00 €	à l'unité
Minimum de perception		29,00 €	29,00 €	

4. Tournage de films		01/01/20	01/09/21	
4.1. Films documentaires, culturels, d'études, touristiques		Gratuit	Gratuit	
4.2. Courts métrages		Gratuit	Gratuit	
4.3. Longs métrages, séries TV, films publicitaires		Par jour	207,00 €	209,00 €
4.4. Barnum cuisine		Par jour	103,00 €	104,00 €

5. Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre conformément au règlement d'occupation du domaine public

		01/01/20	01/09/21	
5.1. Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation	Par jour	57,00 €	57,00 €	de forfait et par unité après mise en demeure
5.2. Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	33,00 €	33,00 €	le mètre carré de surface au sol après mise en demeure

Enfin, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 1) Toute période entamée est due,
- 2) Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- 3) Toute surface sera arrondie au mètre carré supérieur,
- 4) Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré,
- 5) L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- 6) Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande de bien vouloir l'adopter. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 13 – Saison culturelle 2021-2022 – Fixation des tarifs

M. JESTIN : Même principe que les délibérations précédentes, vous avez l'ensemble des tarifs et Vincent BESNARD se tient à votre disposition si vous avez des questions sur le contenu et la programmation.

M. LE MAIRE : Une très belle programmation. Mme QUELIER ?

Mme QUELIER : C'était juste une interrogation quand j'ai lu cette partie du dossier, je me suis dit que finalement on parlait beaucoup de service spécialisé ou des enfants, des jeunes, des personnes en situation de handicap, on ne parle pas des résidents des EHPAD et je me demandais si on ne pourrait pas les mentionner à l'avenir et peut-être avoir un tarif préférentiel pour eux, à moins qu'ils soient dans ce que vous appelez établissements spécialisés parce que tous les résidents des EHPAD ne sont bien sûr pas intéressés pour aller voir un spectacle ou une manifestation, mais je pense qu'il y en a et souvent, les ressources de ces résidents sont largement absorbées par le coût de l'hébergement, ils n'ont donc pas forcément accès facilement à la culture. C'était une remarque ou une suggestion.

M. LE MAIRE : Sachez, ma chère collègue, que c'est quelque chose sur lequel sont en train de travailler Mme MADRID et M. BESNARD. Je veux vous dire aussi que si les résidents vont à la culture, la culture vient aussi dans les EHPADs notamment à Château Gardères où il y aura dans quelques jours un concert, c'est-à-dire que nous faisons aussi venir de la culture à l'intérieur de l'EHPAD pour les publics empêchés parce qu'indépendamment du tarif qui n'est pas du tout la question principale, on sait aussi qu'il y a des difficultés de mobilité, nous faisons donc aussi venir la culture à l'intérieur de l'établissement.

Mme QUELIER : Je le sais et c'est très bien, mais dans une perspective inclusive, je pense que c'est important au maximum, quand les gens ont encore un peu d'autonomie ou de capacité à venir dans la Ville, que nous puissions faciliter cela.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle la 1^{ère} partie de ma réponse vous disait qu'ils sont en train de travailler dessus et pour la 2^{nde} partie, je vous disais que c'était quelque chose que nous faisons aussi pour les publics empêchés.

Mme QUELIER : Oui, j'avais l'impression que la dernière partie prenait plus d'importance alors que je voudrais donner plus d'importance à l'inclusivité.

M. LE MAIRE : Non, en fait, on ne peut pas faire plus simple. Les votes ? Unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans le cadre de la prochaine saison culturelle, la Ville organise et programme différents spectacles qui viendront enrichir et étoffer l'offre de diffusion culturelle déjà mise en place depuis plusieurs années. Au regard de la situation sanitaire exceptionnelle et de l'engagement de la ville dans le soutien aux compagnies, un nombre important de spectacles sont des reports de spectacles programmés sur la saison précédente et qui n'ont pu être présentés.

La proposition à destination des publics sera détaillée dans les 2 « Cité culture » qui paraîtront en septembre 2021 et janvier 2022.

Afin d'organiser les actions conduites par le Service culturel, la Ville doit définir une grille tarifaire adaptée à son offre de spectacles.

Cette grille tarifaire est définie au regard :

- du projet culturel de la Ville qui vise à permettre à chacun de découvrir et profiter d'une offre culturelle diversifiée, encourager l'accès à la pratique artistique et culturelle,
- de la qualité de l'accueil des salles qui recevront des spectacles,
- des tarifs pratiqués par les autres services culturels (notamment sur la Métropole de Bordeaux).

Les tarifs des spectacles programmés dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions et/ou programmeurs culturels font l'objet d'un traitement spécifique inhérent aux causes contractuelles de co-organisation (cf paragraphe II).

En conséquence, je vous propose aujourd'hui de fixer comme suit la grille tarifaire afférente à la programmation de la saison culturelle **2021/2022**.

I - Tarification des spectacles et concerts

Cette tarification concerne l'ensemble des spectacles en direction d'un jeune public, public familial ou public adulte programmé par le Service culturel et l'Ecole de musique et de danse, au Dôme, au Forum des arts ou dans tout autre lieu fermé ou de plein air.

Tarif plein adulte	12,00 €
Tarif réduit adulte (*)	8,00 €
Tarif enfant (jusqu'à 16 ans inclus) Groupes d'adultes (à partir de 17 ans) accompagnés par des structures à vocation sociale, spécialisées de Talence et lycées talençais	6,00 €

Concerts Musiquenville proposés par l'EMMD et le spectacle Basaide + Hautz de la Compagnie Bilaka programmé le 21 mai 2022 au Rocher de Palmer	5,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants (jusqu'à 16 ans inclus) accompagnés par les Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, Crèches de Talence 	4,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnateurs des groupes Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, établissements spécialisés de Talence et hors Talence • Elèves de l'EMMD pour : <ul style="list-style-type: none"> ◦ les concerts Musiquenville à l'Agora du Haut-Carré ◦ le spectacle Basaide + Hautz de la Compagnie Bilaka programmé le 21 mai 2022 au Rocher de Palmer • Enfants venus à la représentation scolaire en journée sur les séances « tout public » • Invitations des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la ville, les compagnies et les partenaires. 	Exonéré

(*) Application du tarif réduit :

Le tarif réduit est applicable aux :

- demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire),
- groupes à partir de 10 personnes,
- professionnels du spectacle,
- lycéens, étudiants (jusqu'à 29 ans inclus),
- adultes accompagnés d'un enfant jusqu'à 16 ans inclus,
- détenteurs de la carte jeune,
- adhérents de l'IDDAC.

II - Tarification des séances scolaires

Cette tarification s'applique aux groupes scolaires venant assister à des représentations programmées pendant le temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle. Elle concerne les spectacles suivants :

Prélude en bleu majeur – Classes de CE1

Du balai – Classes maternelles

Jimmy et ses soeurs – Classes de CM1/CM2

Lanterne 2.0 – Classes de CE2/CM1/CM2/6ème

A Mano – Classes de CP

La Saga de Grimm – Classes de lycée
La Serpillère de Monsieur Mutt – Classes de maternelle

Collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés	Talence	6,00 €
Collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés	Hors Talence	7,00 €
Ecoles maternelles, élémentaires	Talence	4,00 €
Ecoles maternelles, élémentaires	Hors Talence	5,00 €
Accompagnateurs : <ul style="list-style-type: none"> • pour les maternelles : 1 adulte pour 8 enfants • pour les élémentaires : 1 adulte pour 14 enfants • pour les collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés : 2 adultes par classe 	Talence et hors Talence	Exonéré
Accompagnateurs (au-delà du taux d'encadrement exigé)	Talence et hors Talence	4,00 €, 5,00 €, 6,00 € et 7,00 € en fonction du tarif appliqué aux enfants mentionné ci-dessus

III - Tarification à la séance : conférences et ateliers médiation scientifique

Cette tarification concerne les conférences / séances découverte histoire de l'art programmées par le Forum des Arts & de la Culture et les ateliers de médiation scientifique programmés par le service culturel.

Atelier de médiation scientifique pour un duo parent - enfant	5,00 €
Atelier de médiation scientifique pour 1 enfant	3,00 €
Conférence Médiarchi, Conférence « Cycle Histoire de l'art contemporain, Démélis-mélos de l'art	3,00 €

Il est proposé :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessus pour l'achat de places de spectacles au titre de la saison 2021-2022,
- de dire que les recettes seront versées à l'article 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel du budget de la Ville. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 14 — Acquisition d'une parcelle située 140 rue Roustaing cadastrée AK 442

M. JESTIN : C'est un très vieux dossier puisqu'au moment où il a été initié, j'étais encore élu à l'urbanisme.

Il s'agit d'acquérir cette petite parcelle de 537 m² qui sert aujourd'hui de stationnement un peu sauvage, de manière à pouvoir la réaménager correctement. Je vous demande donc d'approuver le principe de cette acquisition à titre gratuit située au 140 rue Roustaing.

M. LE MAIRE : M. BARDIN ?

M. BARDIN : Non, c'est une bonne chose, une parcelle gratuite ne se refuse pas ! Nous nous posons la question sur la demande de stationnements, nous n'avions pas identifié le côté Roustaing comme problématique de circulation et de stationnement, y a-t-il une grosse demande des riverains de stationnement complémentaire ? Cela a-t-il été concerté avec le Conseil communal ? Dans les stationnements, serait-il possible de prévoir également des stationnements pour les vélos type cargos, rosalias, etc. puisqu'il y a de la demande aujourd'hui et nous les voyons souvent stationner sur la voirie à la place d'un stationnement véhicule, il y a donc des problématiques pour ces engins-là ? Ensuite, quel est le cahier des charges en ce qui concerne la réalisation du parking puisqu'on nous parle de végétalisation peut-être ? Y aura-t-il une réflexion sur l'enrobé, sur la qualité du projet ?

M. JESTIN : Je suis d'abord un peu surpris parce qu'effectivement Isabelle RAMI nous avait écrit sur ce sujet-là et j'ai pris le soin de la rappeler pour préciser beaucoup de questions qui sont communes à celle que vous posez. J'ai passé 26 minutes et 32 secondes au téléphone avec elle pour lui expliquer tout cela. L'origine de ce dossier est en fait au moment où cette résidence s'est construite où nous avons négocié la rétrocession de 2 parcelles, une côté Fernand Izer qui avait été récupérée beaucoup plus tôt et aménagée avec des bancs et un peu d'espace vert et celle-ci qui avait plutôt une vocation stationnement, mais je suis en train de vous parler d'il n'y a pas loin de 10 ans maintenant. Ce qu'il s'est passé dans toute la complexité, c'est qu'il y avait un certain nombre de réseaux et que les discussions avec la Métropole pour la préemption ont été excessivement compliquées à maintenir et nous avons relancé ce dossier pour aller au bout. Sur le principe d'aménagement, nous allons regarder parce que nous avons justement des réseaux dessous, je ne peux donc pas prendre de garantie, nous récupérons pour l'instant et nous allons ensuite chercher à aménager. Ces places auront vocation à venir dans le cadre des places publiques qui sont dans ce secteur-là en zone bleue, il n'y a pas de doute sur l'issue qu'il peut y avoir et à l'époque, les Conseils communaux avaient été concertés sur la rétrocession et je crois que l'aménagement qui avait été fait, mais ce n'est pas moi qui étais en charge de ce dossier-là sur l'ancienne mandature côté Fernand Izer, cela avait été je crois concerté dans le cadre du Conseil communal par le Président de l'époque.

M. LE MAIRE : Pour compléter la réponse, mon cher collègue, nous pouvons difficilement faire plus moche à l'heure actuelle que ce terrain où même un kangourou ne mettrait pas ses petits, c'est un terrain bosselé, c'est dangereux aujourd'hui, il n'y a aucune végétalisation, tout ce que nous allons faire sera beaucoup plus chouette, si vous me permettez ! Deuxième chose, il y a 6 places sur un quartier qui, grâce à la zone bleue, a retrouvé un certain apaisement et le Conseil communal avait été effectivement consulté, c'est quand même un nœud important parce que c'est notamment-là que le bus tous les matins, notamment celui qui dessert le collège Henri Brisson, vient se garer.

Nous n'allons pas faire un parking à bus, mais vous avez un pôle d'échange multimodal vélo, voiture, bus qui nécessite d'être un peu apaisé. Il y aura donc sûrement quelque chose de très satisfaisant et puis, puisque vous parlez des arceaux à vélos, vous verrez que dans quelques jours vous allez voir du stationnement vélos dans le quartier Cauderès qui va arriver à la place de places inutilisées et vous vous demanderez ce que vous pouvez demander de plus, nous ne prendrons aucune place aux voitures, nous le ferons en complément. À la Métropole, ils appellent cela : « l'arceau talençais », cela permet, au lieu de perdre une place de stationnement qui n'existe pas, de faire du stationnement vélo et de la végétalisation. Nous continuons à le faire, vous le verrez, mais pas sur les places voitures, je pense encore une fois qu'il faut que nous arrêtons, je ne dis pas que vous le faites, mais à un moment ou à un autre, si on veut dire aux gens : « prenez d'autres moyens de transport », il faut aussi qu'ils trouvent de la place pour stationner leur voiture, il s'agit aussi de ne pas opposer les modes entre eux.

M. BARDIN : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit.

M. BARDIN : D'autant plus que je suis plutôt favorable à ce que nous trouvions des poches de stationnement en dehors de l'espace public, si on peut libérer l'espace public pour élargir nos trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, cela serait bien aussi, ne vous inquiétez pas, je pourrai toujours vous amener des propositions et des volontés.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas du tout inquiet et comme vous nous faites un pont extraordinaire, vous allez voir que nous achetons à la prochaine délibération de l'espace public pour faire de l'espace piéton. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« A l'occasion de l'opération immobilière 140 rue Roustaing concomitante à la restructuration de la rue Roustaing par Bordeaux Métropole, subsiste un délaissé situé à l'angle de la rue Roustaing et de l'avenue Sainte-Marie. Ce terrain, d'une surface de 537 m², mais qui présente une forme géométrique particulière, est propriété du syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Allées du Prince ». Il a par ailleurs fait l'objet d'aménagement de voirie (trottoir et arrêt de bus).

Le syndicat des copropriétaires a donné son accord pour une cession à titre gratuit au profit de la Ville. Cette dernière, compte tenu des difficultés de stationnement dans le secteur, réalisera des places de parking sur le terrain. L'espace non utilisé pourra faire l'objet d'un aménagement paysager léger.

Plusieurs réseaux de la résidence transitent sous cet espace. Il conviendra donc d'inclure dans l'acte une servitude de passage au profit de la copropriété afin qu'elle puisse assurer l'entretien de ces ouvrages.

Les services de France Domaines ont rendu un avis favorable le 7 mai 2021.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver le principe de l'acquisition par la Ville à titre gratuit de la parcelle AK 442 sise 140 rue Roustaing d'une contenance de 537 m² à Talence auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Allées du Prince » située 140 rue Roustaing,
- de bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 15 – Acquisition d'une parcelle située 91 rue Robespierre cadastrée AW 52

M. JESTIN : Il s'agit d'acquérir une parcelle pour pouvoir répondre au besoin d'un ER, je vous laisse poser votre question et j'expliquerai ensuite pourquoi nous sommes sur un cas d'école absolument hallucinant.

M. LE MAIRE : Avec une petite pensée pour Renée DARRICARRÈRE qui nous a quittés, notre sémillante centenaire qui nous manque à toutes et à tous et j'espère que nous pourrions boire un whisky avec modération à sa santé puisque même à 100 ans, elle prenait toujours un petit whisky, une petite pensée pour Renée.

M. BARDIN : M. JESTIN, je ne vais pas surenchérir sur la discussion que vous avez eue avec Isabelle RAMI, je trouve effectivement que c'est très bien que nous élargissions le trottoir, je crois que nous allons élargir du double de ce qu'il est aujourd'hui, c'est une très bonne chose. La question est plutôt de savoir ce que va devenir le reste de la parcelle qui n'est pas utilisé puisqu'après tout, nous n'allons utiliser qu'une bande de 1 mètre sur la longueur de la parcelle.

M. JESTIN : Puisque vous insistez, je vais donc vous raconter le cas d'école. Toute la difficulté vient du fait que la logique aurait été que ce soit la Métropole qui achète ce terrain, mais quand ils ont voulu acheter le terrain, ils nous ont expliqué qu'ils prendraient l'argent pour acheter le foncier sur le FIC, je leur ai dit : « très bien, vous achetez la maison, vous démolissez, vous prenez l'argent sur le FIC, on récupère notre 1,20 m pour élargir notre trottoir et par la suite vous revendez le reste de la parcelle pour faire 2 lots et tout le monde est rentré dans ses frais et nous avons fait une bonne action », parce qu'à un endroit nous avons une petite chicane sur la rue René Vaché et nous avons élargi le trottoir ; la réponse de la Métropole a été : « d'accord, par contre nous ne remettons pas sur le FIC », cela repart donc dans les caisses complètes de la Métropole. On nous prélevait 300 000 euros sur notre capacité de faire du FIC pour faire un trottoir de 1,30 mètre, c'est donc quelque chose qui est complètement hallucinant, nous en avons parlé avec Isabelle puisque c'est dans le cadre de ses délégations, nous nous retrouvons là parce qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire pour régler cela au sein du budget de la Métropole. Puisque la Métropole n'était pas en mesure de le faire de cette manière-là, nous avons proposé de le faire avec un portage Ville qui consiste à récupérer cela, nous affecterons cette partie de trottoir nécessaire qui représentait en valeur estimée environ 30 000 euros et nous recéderons le fond de parcelle qui restera pour terminer et rentabiliser l'opération pour ne pas appliquer 300 000 euros pour faire un trottoir de 1,20 mètre à cet endroit-là.

M. LE MAIRE : Tout va bien ! Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas, unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« La Ville a été informée de la cession de la parcelle AW 52 située 91 rue Robespierre à l'angle avec la rue René Vaché propriété de Monsieur Jean DARRICARRERE, Madame Viviane REGNIER et Monsieur Patrick DARRICARRERE, le bien étant soumis au régime de l'indivision. Le terrain présente une superficie de 305 m² et supporte une maison de 80 m².

Le prix proposé par les vendeurs est établi à 270 500 euros.

Cette parcelle est couverte au Plan Local d'Urbanisme par un emplacement réservé de voirie référencé sous le numéro T 1139.

Cette acquisition permettrait de réaliser un trottoir d'environ 1m20 contre 59 cm actuellement. Elle supposera la démolition de l'immeuble existant.

Les travaux d'élargissement, actuellement encore en phase d'étude, seront réalisés par Bordeaux Métropole après cession à son profit du foncier nécessaire.

Les services de France Domaines ont rendu un avis favorable le 6 mai 2021 estimant la valeur du bien à 264 000 euros avec une marge de 10% de négociation.

Le prix proposé s'inscrivant dans cette marge, je vous propose d'accepter cette acquisition.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver le principe de l'acquisition par la Ville au prix de 270 500 euros de la parcelle AW 52 sise 91 rue Robespierre à Talence d'une contenance de 305 m² auprès de l'indivision DARRICARRERE dont les intérêts sont représentés par Maître Audrey PELLET-LAVÈVE notaire à Bordeaux 20 rue Ferrère.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 16 – Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau de l'IREP (Institut de Recherche et d'Éducation Permanente) pour l'année 2021

N° 17 – Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à l'association CLAP sud-ouest pour la tenue à Talence d'une plateforme d'évaluation et d'orientation linguistique

Mme CHADEBOST : Merci, M. le Maire. Si vous voulez, nous pouvons l'associer avec la délibération suivante.

M. LE MAIRE : Oui, je vous propose d'associer la 16 et 17 si tout le monde est d'accord.

Mme CHADEBOST : Cela me permettra de vous faire un petit résumé, je suppose que vous avez tous lu le texte et le compte-rendu qui étaient ajoutés à la délibération, cela me fait

l'occasion de vous rappeler que la Ville de Talence passe un certain nombre de conventions à l'année avec des associations partenaires pour lutter contre les précarités et je voudrais notamment marquer sur ces deux associations-là où nous avons une participation et un public fléché de 75 % de femmes qui sont accompagnées soit pour la réinsertion professionnelle soit pour l'accès à la langue française, pour ce qui concerne le CLAP, de façon à ce qu'elles puissent accéder après à une formation professionnelle qui les amène vers une autonomie de vie et d'accompagnement de leur famille. Je pense que ce n'est pas la peine d'aller plus loin, vous avez vu que les sommes sont relativement modestes, mais c'est un gros travail qui est fait par ces associations notamment et mon collègue, Salem ERCHOUK, qui est à côté de moi, peut vous le confirmer parce que nous avons notamment pour le CLAP des publics qui sont logés en QPV.

M. LE MAIRE : Merci pour cette présentation et la formation qui sera incontestablement un enjeu majeur lors de la sortie de crise qui est devant nous de manière à pouvoir adapter le marché du travail aux besoins et aux demandes. Je vous propose de regrouper 16 et 17, y a-t-il des votes contre ou des abstentions sur l'une de ces 2 délibérations ? Je n'en vois pas, elles sont toutes les 2 adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

« En 2020, le conseil municipal approuvait une participation financière dans le cadre du dispositif de formation «Compétences Clés» (formation remplacée en cours d'année par l'habilitation de service public en septembre 2020).

205 stagiaires ont été accueillis en 2020, dont 57 Talençais (les autres résidant sur les communes de Pessac, Villenave d'Ornon, Gradignan, Canéjan et Cestas).

Le bilan d'activité 2020 confirme les tendances dessinées ces dernières années :

- Un dispositif qui donne la priorité aux demandeurs d'emploi (Pôle Emploi, la Mission locale et le Cap emploi sont les premiers prescripteurs) et qui permet de proposer des parcours de formation adaptés aux contraintes de la personne (santé, garde d'enfants ...).

- Cette souplesse est aussi favorable à l'entrée des femmes dans ce dispositif (elles représentent 76% de l'effectif accueilli en 2020) en proposant des formations à temps partiel et en individualisant chaque parcours de formation rendant compatibles le suivi de leur formation et les contraintes familiales.

- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-44 ans. Cela correspond en général à des reconversions professionnelles, des reprises d'étude pour les plus jeunes ou encore une remise à niveau nécessaire pour retrouver un emploi plus facilement.

- En 2020, le recours au dispositif est essentiellement motivé par des besoins d'accès au FLE (Français Langues Etrangères), par des besoins en formation bureautique (personnes souhaitant trouver ou retrouver un emploi dans le tertiaire mais dont les compétences en bureautique sont à acquérir, développer ou rafraîchir) et enfin pour une remise à niveau préalable avant une entrée en formation.

Compte tenu de l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2021 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif, avec un financement de la ville de 8 978 € (augmentation de 60

€ par rapport à l'année précédente).»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

DÉLIBÉRATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

« L'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talence.

Le CLAP évalue les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme le jeudi par demi-journée.

Depuis 2012 le nombre de personnes reçues augmente car la plate-forme du Clap est désormais bien identifiée tant des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle que du public lui-même.

En 2020, dans les locaux du Dôme, le CLAP a assuré 21 permanences et accueilli 35 habitants talençais. Au total, tous sites confondus, le CLAP a reçu 73 habitants talençais dont 32,8 % issus du quartier prioritaire.

Le public est en majorité de nationalité étrangère et en situation de recherche d'emploi. Alors que le pourcentage des publics inscrits à Pôle emploi est en baisse constante depuis 2016, sur l'année 2020, il représente 56,2 % de la demande (41,3% en 2019).

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs du territoire qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence : l'étape d'évaluation précède les orientations vers des formations, les propositions de proximité sont utilisées (la proximité étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées).

Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2021. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 18 – Participation de la Ville — Mutuelle complémentaire santé

Mme THOMAS-PITOT : Bonjour, mes chers collègues, il s'agit d'une participation à la mutuelle complémentaire santé de la Ville, cette participation est de 20 euros bruts par mois, elle a été validée en Comité Technique du 27 avril 2018 et permet aux agents titulaires d'un contrat labellisé d'en bénéficier. Depuis cette date, il convient juste de régulariser le versement de cette participation par cette délibération.

M. LE MAIRE : Oui, c'est une belle opération qui avait été mise en place en 2018 et notamment à destination des catégories C puisque la Ville a une mutuelle intéressante, mais les catégories C hésitent souvent à se couvrir. Cela concerne en 2021 environ 90 agents pour la Ville et 26 agents au CCAS, près d'un agent sur 8 en bénéficie, c'est une très belle mesure. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas, adopté à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS- PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Les collectivités ont la possibilité de participer au financement des complémentaires santé ou prévoyance de leurs agents dans le cadre d'une convention de participation ou de contrats labellisés conformément au décret n°2011-1474 du 8/11/2011.

Dans ce cadre, la ville de Talence a souhaité proposer à ses agents une participation afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une couverture santé complémentaire.

Cette participation, à hauteur de 20€ brut par mois a été validée par le comité technique en date du 27 Avril 2018 et permet aux agents titulaires d'un contrat labellisé d'en bénéficier depuis le 1^{er} juillet 2018.

Par ailleurs, l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire n° 2021-175 du 17 Février 2021, initie comme cela est déjà en vigueur dans le secteur privé, une obligation pour les employeurs publics d'une prise en charge de la protection sociale complémentaire santé de leurs agents à hauteur de 50% à compter du 1^{er} Janvier 2026 pour les employeurs territoriaux.

C'est donc dans l'attente de la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation, que je vous propose de régulariser et approuver le versement de la participation de 20€ brut qui concerne actuellement 89 agents pour la ville.

Ce versement mensuel est attribué au vu des justificatifs d'adhésion à une mutuelle santé labellisée fournie chaque année par les agents.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville au chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 19 – Mise en place d'un forfait « mobilités durables »

Mme THOMAS-PITOT : Vous le saviez, nous avons déjà mis en place une indemnité kilométrique vélo le 1^{er} septembre 2019, il s'agit là du forfait mobilité durable qui viendra le remplacer, c'est un dispositif qui est étendu à l'utilisation du covoiturage et impose contrairement au dispositif précédent une utilisation de l'un ou de l'autre ou une combinaison des 2 pendant au minimum 100 jours par an, dans la limite de 200 euros par an.

M. LE MAIRE : Nous l'avons mis en place l'année dernière, d'autres collectivités l'ont fait. Environ une centaine d'agents bénéficient annuellement de cette prime.

M. CAZABONNE : Sur le détail, le véhicule électrique sera-t-il pris en compte dans cette délibération puisqu'il est durable comme moyen de déplacement ?

M. LE MAIRE : C'est vraiment le vélo, vélo électrique ou un covoiturage, c'est ce qui est prévu par le texte de loi.

M. CAZABONNE : C'est donc le mot durable qui me gênait parce qu'il y a d'autres moyens de transport qui sont durables.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de ses actions en matière de développement durable, la Ville a décidé d'inciter et d'encourager les agents municipaux et du CCAS à l'usage du vélo pour leurs déplacements domicile-travail en proposant la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) par délibération en date du 8 Juillet 2019.

En 2020, 82 agents pour la ville et 14 pour le CCAS ont bénéficié de cette prise en charge.

Le décret 2020-1547 du 9/12/2020 relatif au versement du forfait mobilités durables étend à la fonction publique territoriale les dispositions déjà prévues pour les agents de l'Etat en Mai 2020.

Il s'agit d'une incitation à utiliser les mobilités douces, l'employeur s'acquittant d'une participation aux frais engagés par les agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale, quel que soit leur statut, au titre de leurs déplacements entre le lieu de résidence habituel et le lieu de travail.

Les modalités de mise en œuvre diffèrent de celles précédemment prévues pour le versement de l'indemnité kilométrique vélo. En effet, une participation est versée par l'employeur sous réserve d'utiliser au moins 100 jours sur l'année civile :

- un vélo personnel avec ou sans assistance électrique,
- le covoiturage en tant que conducteur ou passager,
- ou de combiner en alternance l'utilisation du vélo et du covoiturage.

Le forfait mobilités durables est modulé selon la quotité de travail ou la durée de présence de l'agent dans la limite de 200€ par an.

Il n'est pas cumulable avec le remboursement partiel de l'abonnement de transport public ou de l'abonnement à un service public de location de vélo partagé.

Le forfait est versé annuellement par l'employeur l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur, soit au plus tard le 31 décembre de l'année pour un versement en janvier de l'année N+1.

Les modalités d'attribution du forfait mobilités durables ont été validées par le Comité Technique du 28 mai dernier.

Sous réserve du vote de la présente délibération par le Conseil Municipal, la mise en place de ce nouveau dispositif sera applicable au 1^{er} Juin 2021.

Je vous propose par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser cette indemnité aux personnels selon les modalités fixées et après avis du CTP,
- à prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 20 — Création d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

Mme THOMAS-PITOT : Suite à la création d'une cellule coordination de projets et afin d'assurer plus particulièrement une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Ville, je vous demande de valider le recrutement d'un chargé mission attaché fonctionnaire ou contractuel et donc de créer ce poste.

M. BIMBOIRE : Merci, M. le Maire, chers collègues, concernant cette délibération, nous comprenons la pertinence de la création de la cellule. Plusieurs questions : y aura-t-il d'autres embauches prévues ? Ce n'est pas la première, mais y en aura-t-il d'autres pour pouvoir étoffer cette cellule ? Peut-on avoir quelques informations concernant les projets qui justement motivent cela ? Dernière question, aura-t-on tôt ou tard en Conseil un retour sur investissement pour savoir si ces embauches ont apporté beaucoup à la mairie en tant que telle ?

M. LE MAIRE : Comme dans toutes les embauches que fait la mairie, les personnes qui viennent apportent. Je voudrais vous rappeler l'objectif de cette cellule qui a été créée au début de ce mandat, l'idée est de pouvoir faire la synthèse entre des services techniques, des services administratifs, je pense notamment aux services supports que sont les RH, les finances et les marchés publics et les services prescripteurs, dans le cas d'une école par exemple, le service Éducation. Nous avons positionné cette cellule directement rattachée auprès du Directeur Général des Services et nous l'avons gréée au départ de personnel qui était issu de la collectivité, nous avons procédé à une première embauche au mois de mars pour renforcer et en fait, la vie du projet et notamment la demande des gens qui sont membres de cette cellule est d'avoir le profil que vous avez ici, c'est-à-dire un profil hybride. Le retour sur expérience, je vais d'ores et déjà vous le donner, ils apportent énormément sur les 2 chapitres qui leur sont confiés, d'abord la définition des projets de la Ville de demain, ces projets n'étant pas forcément les plus onéreux ou les plus techniques, c'est là où nous avons besoin notamment de mettre en musique différents services et la deuxième chose, c'est le suivi aussi d'un certain nombre de projets dimensionnant, la piscine en est l'exemple type ainsi que la Maison des Nouvelles Solidarités, c'est-à-dire des gens qui sont chargés de vérifier la bonne exécution des travaux et donc la bonne utilisation des deniers publics. Je crois vraiment que c'est un métier qui a de l'avenir dans le sens où nous le savons, dans un contexte très contraint aujourd'hui, il faut être vraiment derrière les entreprises, derrière les architectes parce que si jamais on ne s'aperçoit pas de problèmes pendant l'exécution de chantier, c'est beaucoup plus compliqué de s'en apercevoir après et quelques expériences malheureuses nous ont démontré qu'une fois que l'équipement est recetté, la Ville a le choix entre payer et payer. Plutôt que de faire cela, nous avons des gens qui sont chargés de cela et je peux vous dire d'ores et déjà que le retour d'expérience est énorme, c'est une très belle cellule avec des compétences très différentes de gens issus de l'extérieur de la Ville et d'autres qui en sont issus et je pense que c'est un élément qui nous permet de gérer les chantiers, peut-être pas d'éviter tous les problèmes, mais en tout cas de pouvoir sereinement en voir l'exécution et plus le temps va passer, plus nous allons avoir de nouveaux projets avec d'anciens qui vont continuer, nous aurons donc vraiment besoin de cette cellule d'appui. Si je reprends l'exemple de l'école, il n'appartient pas à la direction de la vie scolaire de suivre le chantier technique d'une école et un technicien ne sait pas forcément exactement les attendus d'une école, c'est la raison d'avoir ces gens qui font le lien sans aucune considération d'ordre hiérarchique sur les autres services, ils sont rattachés au DGS et s'occupent de l'ensemble de ces projets.

Sur la suite de votre question, nous n'imaginons pas à ce jour de nouveaux recrutements, mais si la charge de travail, la complexité ou tout simplement l'effet entonnoir à un moment ou à un autre qui voudrait que nous ayons besoin de recruter, nous ne nous l'interdisons pas. Aujourd'hui, ce besoin-là qui n'était pas identifié il y a 3 mois n'est pas présent, mais peut-être dans 3 mois, 6 mois, je ne peux pas vous le dire.

M. BIMBOIRE : Si je peux me permettre un complément et sur le côté juridique de la chose, nous avons déjà des experts ?

M. LE MAIRE : Nous avons déjà des experts juridiques dans la collectivité sur différentes choses, je vous rappelle aussi et vous le voyez dans le cadre de délibérations, nous nous appuyons aussi sur des conseils extérieurs parce qu'il faut aussi avoir un besoin récurrent, il y a donc effectivement ce besoin-là et surtout, il faut aussi avoir des gens avec des normes qui évoluent très régulièrement et le diable se cache dans les détails. Ce n'est pas aujourd'hui un besoin identifié, il y a des appuis administratifs, mais nous avons aujourd'hui le nombre d'experts qu'il nous faut d'un point de vue administratif et technique, ces experts sont excellents comme vous le voyez à chaque Conseil Municipal par exemple parce que les délibérations ne souffrent d'aucune contestation, si ce n'est de débat. Unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en place en Septembre 2020, une cellule « coordination de projets » a été créée regroupant des acteurs juridiques et techniques pouvant assurer le suivi des différentes opérations programmées par la ville.

Afin de renforcer les compétences de l'équipe de la Cellule coordination de projets, notamment en matière de commande publique, et compte tenu du nombre important de dossiers qui lui sont soumis, il est proposé de recruter un chargé de mission ayant notamment des compétences juridiques (attaché) fonctionnaire ou contractuel.

Missions principales :

Le chargé de mission auprès de la Cellule coordination de projets est notamment chargé de :

- Rédiger les pièces des contrats relevant de la commande publique nécessaires à la réalisation des projets,
- Assurer une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Cellule coordination et apporter une aide à la décision,
- Assurer un appui administratif concernant les dossiers de la Cellule coordination de projets,
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin,
- Mobiliser ses collègues en interne,
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative,
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution,
- Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés,
- Animer ou coanimer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 5^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 480 – IB 567
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir m'autoriser à créer le poste de chargé de mission « Cellule coordination de projet » à temps complet à compter du 28 Juin 2021 pour une durée de 1 an.
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 21 — Création de poste au tableau des effectifs 2021 pour le service des jardins grade Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Mme THOMAS-PITOT : La Commission de recrutement s'est réunie le 7 mai dernier et a proposé de retenir la candidature d'un agent de Bordeaux Métropole pour un poste à pourvoir au service des jardins. L'agent est actuellement adjoint technique principal 1^{ère} classe, si on valide son recrutement, ce poste devra être ouvert au tableau des effectifs des fonctionnaires, car à ce jour, nous n'avons pas de poste disponible sur ce grade.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous aurez remarqué quand on a des échanges sur le fait de recruter des titulaires ou contractuels qu'il y a des délibérations qui permettent de recruter et des titulaires et des contractuels qui vont en plus rejoindre l'excellent service des jardins qui fait un excellent travail dans la joie et la bonne humeur notamment sur Peixotto.

Mme QUELIER : Je ne suis pas sûre de bien comprendre, est-ce vraiment un nouveau poste ? Est-ce quelqu'un qui remplace quelqu'un d'autre ou est-ce quelqu'un qui arrive en plus dans l'équipe ?

M. LE MAIRE : La personne considérée, ce qu'il faut se rendre compte, c'est que nous avons créé 3 postes au service environnement et paysage, des gens sont aussi partis et le chef de service s'occupe de réorganiser les équipes, vous dire si ce poste-là va exclusivement sur un recrutement ou pas, ce qui est sûr, c'est que sur l'année 2021, nous allons créer 3 postes nets au service des jardins. Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin d'assurer le recrutement d'un agent par voie de mutation, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs répondant ainsi au besoin du service »

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	36	Création 1 poste	37

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/06/2021

N° 22 — Création et rémunération d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque

Mme THOMAS-PITOT : La médiathèque fait face actuellement à des mouvements de personnel qui sont pour plusieurs raisons : des départs à la retraite, des mutations, des départs en disponibilité. Cette situation à laquelle sont confrontés la plupart des services de la Ville nous amène à proposer ce jour un poste à temps non complet, 70 % comme le disait le titre de la délibération. Ce poste sera bien entendu ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels en fonction du résultat de la procédure de recrutement et dans cette hypothèse, je vous propose de créer ce poste avec un complément de rémunération, régime indemnitaire de référence, pour le grade d'adjoint du patrimoine avec une rémunération statutaire plus attractive.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette création de poste ? Il n'y en a pas. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« En raison du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation du secteur adulte à la médiathèque, il est proposé de créer un poste d'Adjoint du patrimoine avec une quotité de travail de 70%. Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires ou aux contractuels en fonction du résultat de la procédure de recrutement qui sera organisée.

Missions principales :

- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs).
Opérations de prêts et retours des documents.
Aide à l'orientation des usagers dans l'espace à la recherche de documents. Reclassement des documents.
- Equiper, vérifier, entretenir et réparer les documents.
- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.
Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.

- Installer et aménager des salles (mobilier, tables, chaises, matériels multi médias).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 70%.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Adjoint du patrimoine, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 354 - IM 332) du grade d'adjoint du patrimoine ou échelon détenu par le fonctionnaire
- o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Aussi, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet selon les modalités ci-dessus à compter du 1^{er} Août 2021,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 9/06/2021

QUESTION ORALE

M. LE MAIRE : L'ordre du jour appelle la lecture de la question orale. Avant de vous laisser la parole, je voudrais vous rappeler une chose réglementaire : conformément au règlement intérieur que nous avons voté le 9 novembre, les questions orales doivent être exclusivement adressées à l'adresse de messagerie électronique sg@talence.fr dans les délais cités et référencés dans le cadre de ce règlement intérieur. Ce n'était pas le cas de la transmission de votre question orale, mon cher collègue, l'idée est simplement de vous rappeler que dans le contexte qui est le nôtre, la transmission à une adresse qui est une boîte morale partagée par plusieurs personnes permet d'avoir une réflexion sur la réponse, qui répond et sous quelle forme. Nous avons déjà eu ce débat l'année dernière sur les délais de transmission. Nous avons cette semaine Mme QUELIER qui nous avait transmis ses éléments pour le journal hors délai, je les ai acceptés, nous avons Talence en transition qui a transmis sa question à la mauvaise adresse, je l'accepte aussi, mais le règlement est le règlement, je vais donc vous demander s'il vous plaît à l'avenir de systématiquement aller dans ce sens. Nous allons répondre à cette question, mais pour ce mandat, j'estime que cela sera le dernier avertissement par rapport à cela. Quand vous transmettez votre question à la mauvaise adresse mail, cela fait du travail en plus pour les services, c'est juste pour vous le rappeler, vous pouvez mettre en copie qui vous voulez, mais mettez cette adresse mail-là. Ce règlement étant exposé, je vous laisse le soin de poser votre question orale à laquelle va répondre M. Guillaume GARRIGUES.

M. BARDIN : Je m'en excuse, je me suis pourtant assuré du délai et je n'ai peut-être pas fait attention aux adresses. M. le Maire, mes chers collègues, nos modes de déplacement subissent de profonds changements, on ne parle plus seulement de transport, mais de mobilité, signe que nous portons désormais une plus grande attention au service et à sa

qualité au-delà de l'infrastructure physique. Ces mobilités deviennent de plus en plus connectées, écologiques, autonomes et devraient conduire à une inflexion majeure des politiques de transport. De nombreuses communes innovent, expérimentent en faisant appel à l'intelligence collective et à l'expérience des usagers. Voilà maintenant plus de 1 an que vous avez été élu et plus de 10 mois que l'assemblée ici-présente a délibéré sur la création d'un groupe de travail déplacement et depuis, silence radio ! Une seule réunion a été assurée dont l'unique objet était la présentation des résultats de la concertation sur les coronapistes. M. le Maire, à l'heure où d'importantes modifications d'infrastructures sont en cours (rond-point Crespy, rond-point Roul), où les modifications des boulevards engendrent des reports de circulation dans les rues adjacentes, pourriez-vous en tant que Président de ce groupe de travail nous en préciser les contours, les attendus, évoquer les sujets que vous comptez soumettre à la réflexion de ce groupe de travail et nous donner un calendrier, une feuille de route pour les prochains mois à venir ? Sinon, à quoi sert-elle ?

M. LE MAIRE : M. GARRIGUES va vous répondre.

M. GARRIGUES : Merci, M. le Maire, chers collègues. Le groupe de travail s'est effectivement réuni il y a un peu plus de 6 mois, vous l'avez dit, pour évoquer la pérennisation du plan vélo municipal, il s'agissait d'un élément stratégique important pour lequel le groupe de travail déplacement s'était réuni encore 6 mois auparavant, au mois de mai 2020, pour évoquer les attentes des membres de la Commission vis-à-vis du projet de coronapiste porté par Bordeaux Métropole qui a d'ailleurs abouti à notre plan d'urgence vélo et nous avons ainsi pu décliner dans notre commune ce plan métropolitain qui était bien un projet porté par Bordeaux Métropole. Vous le savez, notre stratégie de mobilité est fortement dépendante des stratégies de Bordeaux Métropole en la matière. Ces stratégies sont en cours de définition encore par l'exécutif métropolitain qui a d'ailleurs repoussé sa prise de décision. Nous attendons un certain nombre de décisions métropolitaines, d'abord le schéma des mobilités qui devait être voté avant l'été et qui sera finalement voté en septembre, le plan vélo métropolitain, le plan marche métropolitain et dès lors que Bordeaux Métropole aura défini ses priorités ainsi que les éléments financiers attenants, nous pourrons les décliner à l'échelle communale et le groupe de travail déplacement restera bien évidemment le lieu idoine pour se faire au côté des Conseils communaux qui seront aussi force de proposition. Je peux vous l'annoncer, le groupe de travail se tiendra juste après le vote du schéma des mobilités, c'est-à-dire à l'automne où nous pourrons travailler sur la déclinaison de ce schéma sur le territoire, nous attendons aussi bien sûr le vote des contrats de codéveloppement pour que nous puissions voir ce qu'a retenu la Métropole pour pouvoir échanger là-dessus a posteriori, mais encore une fois nous sommes tributaires des décisions de Bordeaux Métropole en la matière.

M. LE MAIRE : M. BARDIN, vous avez la parole.

M. BARDIN : Dans le cadre du codéveloppement, vous êtes en négociation avec Bordeaux Métropole, mais sur quelle base est-ce ? Quels sont les impératifs, les volontés de la mairie pour s'inscrire dans le cadre de ces négociations ? Le groupe de travail n'est pas au courant, c'est la seule chose qui m'étonne, je ne dis pas qu'il ne se passe rien, il se passe des choses, nous le voyons bien, mais nous ne sommes informés de rien.

M. GARRIGUES : Je me permets de vous répondre sur ce sujet. Ce que nous avons demandé à la Métropole, ce sont les points sur lesquels nous étions d'accord dans le groupe de travail déplacement, c'était en mai 2020 et ensuite en novembre dernier, c'est un axe nord – sud, c'est un axe est — ouest, nous sommes toujours sur les mêmes priorités, nous n'avons pas changé là-dessus de priorités par rapport au précédent groupe de travail déplacement, c'est ce que nous avons demandé à Bordeaux Métropole et nous attendons les arbitrages en la matière, mais il n'y a pas eu de changement sur les priorités que nous avons évoquées en groupe de travail.

M. LE MAIRE : Pour conclure, je pense qu'il ne faut pas confondre voirie et mobilité. Ce que vient de rappeler M. GARRIGUES auque je souscris bien évidemment, c'est le fait de dire que les priorités n'ont pas changé, vous les avez dans un excellent document qui s'appelle un document de campagne dans lequel par exemple si je parle de voirie ou d'axe fondamental, c'était faire l'axe est – ouest qui passe par Frédéric Sévène et fait l'objet d'études qui étaient déjà présentées au précédent codéveloppement et pour lequel nous espérons une réalisation pour ce mandat. Je voudrais vous dire, je ne sais pas si les autres ont le monopole de l'intelligence collective, en tout cas je pense que la mairie de Talence l'a tout autant, évidemment que nous serons plus forts si nous réfléchissons tous ensemble. Vous avez dit : « silence radio », non ! Sur les éléments qui dépendaient d'une certaine nouveauté, en l'occurrence le plan vélo et vous l'avez dit dans votre question, M. BARDIN, nous vous avons consulté sur les choix, les modalités et les présentations, c'était même l'ancien groupe déplacement. Je suis désolé, ce n'est pas moi qui décide le calendrier de la pandémie, vous n'y étiez peut-être pas, mais un certain nombre de vos collègues de l'opposition y sont restés et avaient tout loisir de vous passer le relais. Le plan vélo s'est mis en œuvre au mois de mai, l'exécutif talençais n'était pas fondé, nous avons donc fait cette présentation. Nous allons parler de philosophie de fond, évidemment que nous allons le faire ensemble, mais pour le faire ensemble, pour continuer à le faire ensemble parce que cela a toujours été le cas même s'il peut y avoir des éléments qui font débat, comme vous l'a rappelé Guillaume GARRIGUES, il faut des éléments pour travailler, nous sommes aujourd'hui dans un nombre de groupes de travail qui est relativement impressionnant à la Métropole : plan marche, plan vélo, plan de circulation, plan des mobilités et à ce jour, l'exécutif métropolitain, ce n'est pas une critique, mais un fait, n'a pas rendu la moindre des décisions ou le moindre de ses arbitrages sur des éléments qui sont fondamentaux, il ne sert à rien de faire travailler des gens dans l'intelligence collective si la Métropole ne nous dit pas ce qu'elle veut. Je suis sûr que vous le saurez, nous n'avons pas ces éléments aujourd'hui, je le regrette, cela veut dire que nous devons faire en 5 ans ce que nous devions faire en 6, mais je le comprends, la révision du schéma des mobilités ne peut pas se faire en 3 semaines ou ce n'est pas une révision, nous l'aurions appliqué et l'exécutif a décidé de le changer.

Sur cette base-là et comme l'a dit Guillaume GARRIGUES, le groupe de travail sera réuni à l'automne et à ce moment-là, vous aurez très légitimement l'occasion de dire : « notre proposition est celle-là ». Si vous voulez, indépendamment d'un agenda, converser directement avec Guillaume GARRIGUES qui va présider pour moi ce groupe, même si j'en fais partie, vous pouvez parfaitement lui faire part de toutes les observations sur les transports en commun, sur le vélo, sur la voiture, etc. Il peut donc y avoir un échange qui se fait, mais aujourd'hui, vous avez peut-être les éléments de l'exécutif métropolitain, Mme RAMI les a peut-être, moi je ne les ai pas et tant que nous n'aurons pas le souhait ou les décisions de la Métropole qui seront votées en septembre, cela ne sert à rien de réunir des gens sur des schémas de mobilités tous modes que nous n'avons pas ou alors c'est faire travailler des gens dans le vide et j'ai horreur de cela. Rendez-vous donc à l'automne si l'exécutif métropolitain tient le calendrier qu'il tient à l'heure actuelle, nous pouvons penser que nous sommes plus proches de la fin que du début. Vous avez parlé des coronapistes, aujourd'hui je n'ai aucun élément sur le financement de la pérennisation de ces coronapistes, près de 5 kilomètres doivent être pérennisés, est-ce le FIC ? Est-ce le codéveloppement ou une enveloppe particulière ? Si nous ne voulons pas faire le Championnat du monde des groupes de travail, il va falloir à un moment ou à un autre nous dire quel budget on nous alloue parce que comme l'a dit tout à l'heure François JESTIN, si nous mettons 300 000 euros dans une opération, c'est autant que nous ne pouvons mettre à côté, il va donc falloir que nous soyons beaucoup plus éclairés. Je crois que dans le prochain quadrimestre nous le serons et à ce moment-là, le groupe de travail déplacement pourra se réunir et échanger. Je rappellerai aussi qu'il y a le groupe de travail déplacement, mais les Conseils communaux peuvent aussi faire remonter tous les éléments qui sont contributifs à ces questions de stationnement et de circulation de manière à ce que chacun puisse participer à ce débat. Sur la philosophie, rien ne l'empêche, mais la balle n'est pour l'instant pas dans notre camp, nous allons attendre, pas trop longtemps quand même, je suis sûr que le débat sur les mobilités va être somptueux et pas forcément entre la minorité et la majorité, nous verrons les différents choix qui seront opérés, peut-être que cela a été décalé pour des raisons électorales, je ne sais pas, mais il est sûr que j'attends avec beaucoup d'impatience cet élément-là pour que nous puissions apporter les éléments qui nous paraîtraient importants sur ce schéma-cadre.

Le prochain Conseil Municipal sera le lundi 5 juillet à 18 heures. Je vais vous proposer de vous réunir au même endroit, j'espère que nous arriverons à regagner Peixotto un de ces jours, à l'inaugurer en tout cas pendant la mandature. Je voudrais vous dire comme j'ai eu l'occasion de le dire au CLSPD en présence notamment de Mme la Vice-Présidente du Département, que nous aurons un débat notamment sur les orientations en matière de prévention, de vidéoprotection et des moyens alloués à la Police Municipale et en général à la sécurité, vous recevrez un mail à ce sujet de manière à ce que vous puissiez nous faire remonter vos propositions très concrètes indépendamment de ce qui est écrit parfois avec erreur dans le Cité Mag, nous verrons donc les éléments que vous nous proposez de manière à ce que le 5 juillet nous puissions prendre les décisions qui s'imposent, en tout cas avoir un vrai débat, mais pas exclusivement consacré là-dessus, nous aurons un Conseil Municipal très riche et très dense, préparez votre soirée pour la prochaine séance. Je vous souhaite à

toutes et à tous une excellente soirée, merci à vous qui nous avez suivis sur internet et je vous dis à très bientôt.

Séance levée à 19h52.